

École d'études politiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

L'impunité dans le contexte de l'élargissement du rôle de l'armée mexicaine :
Causes et risques pour la démocratie

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences du programme de maîtrise en science politique

Par
Frédérique Rousseau
Sous la direction de Marie-Christine Doran

© Frédérique Rousseau, Ottawa, Canada 2013

Remerciements

Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à Marie-Christine Doran, ma directrice, qui fut toujours de très bon conseil et qui a su m'encourager tout au long de ce projet. À chaque rencontre, son enthousiasme me donnait un regain d'énergie. J'aimerais également remercier les examinateurs de cette thèse, Claude Denis et André Lecours, pour leurs commentaires constructifs et le temps qu'ils ont consacré à mon travail.

Sur une note plus personnelle, je veux remercier mes parents, Christian et Danièle, pour leur soutien inconditionnel, ainsi que mes frères Philippe et Justin, qui ont su démontrer un intérêt envers ma recherche et son avancement. Je ne peux négliger le support moral que m'a apporté ma colocataire Isabelle, ainsi que mes amis proches. Donc, merci à tous!

Résumé

Les médias dépeignent une image alarmante du Mexique, avec la hausse de criminalité et la guerre contre le narcotrafic. Le gouvernement a élargi le rôle des forces armées militaires mexicaines, dans le but d'enrayer les cartels de drogue et de rehausser le niveau de sécurité. Cependant, depuis cette « militarisation », une explosion de violations des droits humains, commis par des militaires envers les civils, fait surface et les militaires jouissent d'une grande impunité. Tant que les forces armées mexicaines seront protégées pour leurs transgressions, une augmentation de l'impunité est à prévoir, ce qui pourrait conduire à la stagnation de la démocratie ou à sa régression (*slow death*). Cette thèse se penche sur trois causes de l'impunité – l'autonomie, les transgressions de l'autorité et les problèmes structurels du système de justice militaire – afin de mieux comprendre les conséquences qu'elles peuvent avoir sur la démocratie mexicaine, encore jeune.

Table des matières

Remerciements _____	ii
Résumé _____	iii
Table des matières _____	iv
Introduction _____	1
Utilité et pertinence du sujet _____	6
Chapitre I	
Revue de littérature et cadre théorique _____	8
Problématique et revue de littérature _____	8
Cadre conceptuel et opératoire _____	22
Méthode privilégiée et concepts _____	22
Documentation, sources et données utilisées _____	25
Formulation de l'hypothèse _____	26
Chapitre II	
Les relations civiles-militaires _____	30
La stabilité _____	31
Les embûches _____	34
L'élargissement du rôle de l'armée mexicaine _____	38
La démocratisation _____	43
Chapitre III	
Les causes de l'impunité _____	49

Les réformes apportées par le gouvernement mexicain _____	50	
L'autonomie _____	54	
Les transgressions de l'autorité _____	57	
Les problèmes structurels de la justice militaire _____	67	
 Chapitre IV		
Les risques de l'impunité pour la démocratie _____	77	
L'état de consolidation _____	78	
Les risques pour la démocratie _____	80	
Recommandations _____	88	
 Conclusion générale _____		92
 Bibliographie _____		98

Introduction

« On conseille aux Canadiens qui se rendent au Mexique de faire preuve d'une grande prudence car les conditions de sécurité continuent de se détériorer dans plusieurs régions du pays. (...) Affaires étrangères et Commerce international Canada recommande d'éviter tout voyage non essentiel dans les régions situées le long de la frontière entre le Mexique et les États-Unis en raison du niveau élevé de la violence liée au crime organisé qui y sévit. » (Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2011 : para.1 et 3)

Ceci est un extrait de l'avertissement que le gouvernement canadien a émis sur son site Internet à l'intention des voyageurs qui se rendraient au Mexique. Il y a quelques années seulement, le Mexique était un endroit touristique très prisé. Il y en avait pour tous les goûts, en passant de la détente sur ses belles plages aux visites historiques des sites archéologiques Mayas ou Aztèques. Aujourd'hui, toutes les richesses du Mexique sont encore bien présentes, mais la violence est un problème qui ne cesse de s'aggraver depuis les dernières années. Les gens réfléchissent à deux fois avant de se rendre dans ce pays. Ceci est compréhensible lorsque l'on regarde les articles qui sont écrits dans les journaux sur le Mexique. Par exemple, on peut lire les gros titres suivants : « Mexique : la guerre des cartels fait 47 500 victimes en cinq ans », ou « Meurtres, corruption à tous les étages, le Mexique s'enfonce », ou encore « Mexique : 16 corps calcinés retrouvés dans deux véhicules au Sinaloa »¹. Un touriste se rend au Mexique à ses risques, mais

¹ Ces articles ont été trouvés dans la banque de données Factiva et ils proviennent respectivement des journaux suivants : Ria Novosti, Mediapart et Agence France Presse.

pour ce qui est des citoyens mexicains, ceux-ci n'ont pas d'autres choix que d'apprendre à vivre avec la violence qui les entoure. Dans la dernière décennie, le Mexique est devenu un pays de plus en plus violent et non-sécuritaire, ravagé par la guerre contre le narcotrafic, mais aussi par la poursuite du combat contre des groupes de guérillas – dans le contexte inauguré par l'émergence du zapatisme. Il y a une explosion des violations des droits humains, commis par les autorités supérieures envers les civils. La Commission nationale des droits humains du Mexique a relevé 691 plaintes entre 2003 et 2006, contre 4803 plaintes entre 2007 et 2010 (Human Rights Watch [HRW], nov. 2011 : 7). Les citoyens mexicains doivent faire confiance à leur gouvernement en ce qui a trait à leur protection, mais comment le peuvent-ils lorsque celui-ci n'est pas à même de protéger leurs droits humains?

Effectivement, il revient au gouvernement mexicain de faire respecter la loi et de protéger les droits de ses citoyens. Mais depuis que le narcotrafic est devenu l'activité criminelle principale du pays, le gouvernement perd petit à petit son autorité sur certaines régions, au dépend des cartels de drogue. Il fait donc appel aux forces armées mexicaines pour combattre le narcotrafic, qui ravage le pays, étant donné que les forces policières sont corrompues et incapables de neutraliser les cartels de drogue. Pourquoi faire appel à l'armée alors que cette nouvelle mission ne fait pas partie de son mandat? Les forces armées mexicaines sont considérées comme étant professionnelles, et elles se retrouvent impliquées dans la guerre contre la drogue car elles sont le dernier recours au gouvernement mexicain (Goodman et Mendelson, 1990 : 194). Voici un bref historique de l'histoire des forces armées qui démontrent leur professionnalisme.

Suite à la Révolution de 1910, une armée moderne a été mise sur place au Mexique, en 1920, et en 1940, cette nouvelle armée remettait le pouvoir aux civils. De nombreux auteurs s'entendent pour dire que cette nouvelle armée se distingue des autres armées d'Amérique latine par son professionnalisme et sa subordination au gouvernement civil. Effectivement, le Mexique est un des rares pays de l'Amérique latine à avoir évité des coups d'État et des dictatures lors des années 70' et 80'. Ce qui différencie les forces armées mexicaines de plusieurs autres armées d'Amérique latine est le simple fait que ce sont les militaires qui ont décidé de remettre graduellement le pouvoir de l'État aux civils. Cela a inculqué chez les militaires une acceptation de la suprématie civile qui a permis d'éliminer tout risque de coup d'État et d'établir une stabilité politique, ce qui était plutôt rare dans les années 80². En juillet 2000, la montée au pouvoir du PAN (*Partido Acción Nacional*) met un terme au règne septénaire du PRI (*Partido Revolucionario Institucional*) et le Mexique devient un pays démocratique. Lors de cette élection présidentielle, les forces armées mexicaines ont, encore une fois, fait preuve de professionnalisme en acceptant le nouveau parti élu démocratiquement. Il est important de noter que l'élection présidentielle de 2000 avait animé de nombreux débats entre politologues sur la question de la démocratisation du Mexique. Est-ce que l'armée mexicaine allait accepter le nouveau gouvernement élu démocratiquement ou allait-elle rester fidèle au PRI? Serait-elle professionnelle ou y aurait-il un risque de coup d'État? Les forces armées mexicaines ont vite mis un terme à ces débats en faisant preuve de professionnalisme et en acceptant leur subordination au PAN. Ceci était à prévoir

² De 1930 à 2000, le Mexique est considéré comme un régime à parti unique, mais non-autoritaire, ce qui permet une certaine stabilité politique. Cependant, cela n'exclue pas la violence et la répression (Knight, 1999 : 116-117).

lorsque l'on observe le passé des relations civiles-militaires depuis la Révolution de 1910. Cependant, est-ce que le professionnalisme des forces armées est suffisant pour combattre le narcotrafic et mettre un terme à la violence? L'armée mexicaine peut-elle préserver et consolider la démocratisation du Mexique?

Depuis les années 70', l'armée mexicaine a augmenté ses effectifs et sa visibilité suite à sa participation dans le combat contre les groupes de guérillas et contre le narcotrafic. À la base, la lutte contre le narcotrafic était la responsabilité des policiers, étant donné qu'il s'agit d'une menace à la sécurité interne. Cependant, l'ampleur de la lutte contre la drogue depuis le milieu des années 90' entraîne une transformation du mandat originel des forces armées mexicaines et donc un élargissement du rôle de l'armée³. Ces nouvelles tâches conduisent à une militarisation du Mexique⁴, qui s'est approfondie sous le mandat de Felipe Calderón (2006-2012) avec sa guerre contre le narcotrafic. Calderón s'est appuyé fortement sur les militaires et depuis, de plus en plus de plaintes sont déposées contre certains actes commis par ces-derniers. Ces plaintes traitent de vols, d'enlèvements, de torture, d'abus physiques et psychologiques, etc. Alors que, dans ce pays, les forces armées sont reconnues pour leur professionnalisme et leur loyauté envers le gouvernement civil, pourtant, cette même armée est responsable de milliers de cas d'abus des droits humains et aucune justice n'est attribuée aux victimes. De 2007 à avril 2011, des procureurs militaires ont entamés plus de 1 615 enquêtes concernant des crimes

³ Un ajout au mandat originel des forces armées est instauré lors du mandat du président Zedillo, soit entre les années 94 et 97 (Camp, 2005 : 100)

⁴ On peut dire qu'il y a eu 2 vagues de militarisation. La première étant la militarisation des campagnes et des régions éloignées, et la deuxième étant dans les villes. La deuxième vague est caractérisée par la militarisation des postes de police.

commis par des militaires sur des civils et jusqu'à aujourd'hui, pas un soldat n'a été jugé coupable (HRW, 9 nov. 2011 : para.8). En un an, le nombre de plaintes de violations des droits humains commises par des militaires, déposées au Comité national des droits humains du Mexique, a doublé et le nombre des abus des droits humains va augmenter tant que les militaires continueront de jouir de l'impunité que leur apporte le système judiciaire. Étant donné que l'armée jouit de son propre système judiciaire, très peu des militaires accusés sont jugés coupables. Les citoyens perçoivent cette impunité comme étant une injustice dans le système judiciaire qui, selon eux, place les militaires au-dessus de la loi (HRW, 2009 : 2-5). Cette impunité est problématique pour la démocratie et, afin de comprendre les conséquences que peut avoir cette impunité, il est important de bien en saisir les causes. Il devient donc primordial de cerner le problème des violations des droits humains et de l'impunité au Mexique afin de mieux orienter leurs effets sur la démocratie.

Ceci nous conduit à poser la question de recherche suivante :

- Comment explique-t-on l'impunité, dans le contexte de l'élargissement du rôle de l'armée, alors que le gouvernement mexicain tente de consolider et d'approfondir la démocratie naissante du Mexique?

Utilité et pertinence du sujet

« If nineteenth and early twentieth-century scholarship was concerned with liberalism, civil war, and state formation, and if mid-to late-twentieth-century scholarship was marked by a preoccupation with dictatorship and democracy, then the current explosion of writings on everyday violence, public insecurity, and deteriorating rule of law suggests that twenty-first century scholarship is about social disorder and disintegration, especially as produced by the routinization of violence and its expression in state practices and societal norms. » (Davis, 2006: 178-179)

Comme le montre cette citation de Diane Davis (2006), le sujet de cette thèse est d'actualité et contribue à élargir les connaissances sur les concepts de l'impunité et de la violence entourant celle-ci. Cette thèse est de nature comparative malgré le fait que son analyse se limite au cas du Mexique. Les éléments étudiés pourront être repris par n'importe quel pays connaissant les mêmes problèmes et difficultés au sein de son armée. L'intérêt de notre problématique rejoindra les spécialistes dans les affaires militaires de l'Amérique latine et tout scientifique qui s'intéresse de près aux conséquences de l'impunité dans une démocratie naissante. Sa pertinence scientifique repose sur le fait que peu d'analyses se concentrent sur les effets de l'impunité dans l'institution des forces armées. Comme il sera vu plus loin, dans la revue de littérature, le but de cette thèse est de soulever un danger grandissant pour la démocratie mexicaine, encore jeune, en étudiant les causes de ce danger. L'élargissement du rôle de l'armée mexicaine a introduit la corruption dans ses

rangs et l'impunité dont jouissent les militaires n'encourage pas une diminution des violations des droits humains. Ces problèmes représentent des risques plus élevés pour la démocratie que ceux soulevés dans la littérature, qui mettent en garde contre une augmentation de l'influence militaire dans la sphère politique (Ronfeldt, 1985; Goodman et Mendelson, 1990; Serrano, 1995; Cole, 1997; López-Montiel, 2000; Mares, 2003; Camp, 2005). Par exemple, ces auteurs soutiennent que l'élargissement du rôle des forces armées mexicaines donne de plus grandes responsabilités à ces dernières, qui souhaiteront alors avoir plus de poids dans les décisions, soit dans la sphère politique. Les auteurs mettent en garde contre une présence accrue de l'armée dans la politique car cela pourrait augmenter le désir de contrôle des dirigeants militaires et conduire à un éventuel coup d'État. Cependant, l'historique du professionnalisme des forces armées mexicaines tempère cette menace de rébellion puisque l'armée a toujours fait preuve de subordination au gouvernement civil, à qui elle avait, d'elle-même, remis le pouvoir en 1940. De plus, le but de cette thèse est d'observer où se situe les manquements dans les réformes législatives apportées par le gouvernement mexicain pour favoriser le respect des droits humains, depuis les années 90'.

Chapitre I.

Revue de littérature et cadre théorique

Problématique et revue de littérature

Étant nouvellement démocratique, le Mexique doit encore faire ses preuves et consolider cette démocratie. Le narcotrafic mène à la corruption, ce qui nuit au bon fonctionnement de l'État de droit, et il apporte également d'importants problèmes de sécurité. C'est pourquoi le gouvernement mexicain s'est engagé à combattre le trafic de drogue en confiant cette tâche aux forces armées, par un élargissement de leur mandat. Vu l'historique des armées de l'Amérique latine, tout gouvernement de cette région du monde devrait hésiter à élargir le rôle de l'armée, par peur d'augmenter l'influence de cette-dernière dans la sphère politique du pays. Cependant, tel qu'évoqué plus haut, plusieurs auteurs considèrent que les forces armées mexicaines se distinguent des autres armées de l'Amérique latine par leur subordination au pouvoir civil et par leur niveau de professionnalisme.

« This degree of professionalization has ensured that the fear of military intervention in Mexican politics was minimized due to the general acceptance of civilian control of the military. » (Cole, 1997: 25)

Alors que d'autres pays de l'Amérique latine, durant les années 70' et 80', connaissent des coups d'État et des dictatures, le Mexique jouit d'une certaine stabilité et n'est pas

menacé par une intervention militaire. Au contraire, les forces armées mexicaines acceptent leur position de subordination au gouvernement civil et lui sont loyales.

«During the twentieth century, Mexico has stood out among its Latin American neighbours for its success in subordinating the military to civilian rule.»

(Barracca, 2004: 1478)

Plusieurs auteurs – Margiotta, 1975; Zinser, 1990; Serrano, 1995; Cole, 1997; Camp, 2005 – soutiennent que la stabilité des relations civiles-militaires mexicaines repose sur cette acceptation de la suprématie civile. Mais d'où provient cette acceptation, cette subordination? Roderic A. Camp (2005) soulève trois variables qui expliquent le retrait graduel des forces armées et l'ascension de la suprématie politique civile : la formation du PRI (*Partido Revolucionario Institucional*), la transition vers un gouvernement civil et le professionnalisme.

Le PRI est un parti politique créé en 1929. Ce parti domina la sphère politique jusqu'en 2000, année où le PAN (*Partido Acción Nacional*) accéda au pouvoir. Ces soixante-dix années de pouvoir ont, dans un sens, facilité la loyauté de l'armée envers le gouvernement civil étant donné qu'il n'y avait pas de réel changement politique. L'hégémonie du PRI a joué un rôle primordial dans la stabilité politique du Mexique et de nombreux auteurs, dont Camp, Cole, Ferreyra et Segura, et Serrano, font mention de ce lien existant entre l'armée mexicaine et le PRI. Quant à la transition démocratique de 2000, avec la montée au pouvoir du PAN, elle a intéressé de nombreux analystes qui se questionnaient sur les conséquences de la loyauté de l'armée au PRI. L'armée allait-elle obéir au nouveau gouvernement civil ou tenter de restituer le pouvoir au PRI?

Finalement, selon l'ensemble des auteurs, le professionnalisme de l'armée a fait que cette dernière obéisse au gouvernement élu démocratiquement.

La deuxième variable expliquant la suprématie civile est la transition du pouvoir militaire au pouvoir civil dans la construction de l'État mexicain post-révolutionnaire, suite à 1920. Camp (2005) explique que l'importance de cette transition repose sur le fait que ce sont les militaires qui ont décidé de remettre graduellement le pouvoir de l'État aux civils.

« It cannot be overly stressed that Mexico's political-military leadership made the decision – of their own volition – to reassert civilian supremacy. » (Camp, 2005: 19)

De 1920 à 1946, les présidents mexicains étaient tous des généraux qui travaillaient sur la restauration du pouvoir militaire à un pouvoir civil, en éloignant les officiers militaires de la politique. Le 1^{er} décembre 1946, Miguel Alemán Valdés est le premier civil élu à la présidence depuis le début de la révolution. Cette date est donc très importante car elle marque la transition complète du pouvoir militaire au pouvoir civil (Camp, 2005; Serrano, 1995; Zinser, 1990).

La troisième variable conduisant à la subordination de l'armée au civil est le professionnalisme des forces armées. Camp (2005), ainsi que Cole (1997), Serrano (1995) et Zinser (1990), s'intéressent à ce processus de professionnalisation car cette variable est un point clé dans la définition des relations civiles-militaires. La professionnalisation de l'armée mexicaine débute en 1876 lorsque le général Porfirio Díaz – dictateur ayant régné sur le Mexique de 1876 à 1910 – prend la décision de la

réduire en taille (Cole, 1997 : 31). Après la révolution de 1910, Alvaro Obregón, président de 1920 à 1924, continue ce processus en réduisant de moitié l'effectif des troupes et en forçant les officiers d'un certain âge à prendre leur retraite (Serrano, 1995 : 432). C'est cependant le président Plutarco Elías Calles (1924-1928) qui apporte les changements les plus importants en créant une nouvelle génération d'officiers professionnalisés grâce au *Colegio Militar*, qui avait rouvert en 1926 (Serrano, 1995 : 432). Par la suite, Lázaro Cárdenas del Río (1934-1940) solidifie ce qu'avait apporté Calles en retirant les officiers qui avaient des intérêts politiques de la sphère politique (Camp, 2005 : 20). Le processus de professionnalisation des forces armées prend fin en 1946, suite à l'installation au pouvoir d'un gouvernement civil.

« By 1946, when the first civilian president was elected, the military institution had not only been unified and disciplined, but had also been subordinated to the civilian power. » (Serrano, 1995: 433-434)

Les présidents cités ci-haut ont tous agi dans le même but : créer un nouveau corps d'officiers professionnels, afin de remettre le pouvoir aux civils (Camp, 2005 : p.18-21). Grâce au collège militaire, les jeunes officiers développent une identité commune, un respect de la hiérarchie, et une fierté et loyauté envers le parti au pouvoir, le PRI. Le parti du PRI s'est développé en même temps que la « nouvelle » armée et cela solidifia la suprématie civile.

« The party [PRI] served as the umbrella organization [to the officer corps], teaching loyalty, discipline, and skills through political experience. These qualities contributed to the party's role as a civilian counter-balance to the

armed forces, thus strengthening civilian supremacy over the long term. » (Camp, 2005: 22)

Cette loyauté au gouvernement civil fut testée lors des élections de 2000, lorsque le PRI remis le pouvoir au PAN, élu démocratiquement. L'armée prouva son professionnalisme en restant subordonnée au nouveau gouvernement civil.

Il y a donc trois causes derrière l'acceptation de la suprématie civile par l'armée mexicaine, qui sont la formation du PRI, la transition vers un gouvernement civil et le professionnalisme. Une des conséquences de cette suprématie civile, autre que la stabilité des relations civiles-militaires, est qu'à la fin du processus de professionnalisation, les militaires participent très peu à la vie politique, comparé aux autres armées d'Amérique latine. Il existe même une école de pensée qui considère que l'armée mexicaine est « apolitique » du à son absence d'influence dans la sphère politique. Margiotta, au contraire, fait partie d'une seconde école de pensée qui soutient que l'armée a toujours une influence en politique, même si celle-ci est très modeste (Margiotta, 1975 : 2).

Ce n'est pas parce que les forces armées mexicaines participent peu à la politique (Margiotta, 1975; Zinser, 1990) qu'elles sont inactives. Depuis 1920, l'armée participe à divers programmes d'actions civiques – programmes d'éducation sur la santé, sur la construction et réparation des routes, ou encore à la reforestation. Selon la Constitution mexicaine, ces tâches ne devraient pas faire partie de leur quotidien, n'étant acceptables qu'en cas d'urgence, tel qu'indiqué dans la Constitution:

«'No military authority may, in time of peace, perform any functions other than those that are directly connected with military affairs.' (...) Strictly speaking, the military has been violating portions of this article since 1920.» (Camp, 2005: 101)

Ainsi, les missions non-traditionnelles ne sont pas nouvelles pour l'armée mexicaine (Cole, 1997: 78). Toutefois, une augmentation de celles-ci dans les années 80' a suscité beaucoup de questions auprès des analystes politiques. En quoi consistent cette augmentation des missions et cet élargissement du mandat de l'armée? Le mandat de l'armée est inscrit dans la Loi Organique (*Ley Organica del Ejercito y Armada Nacionales*) depuis 1926. Celle-ci indique que l'armée a pour mission de défendre l'intégrité et l'indépendance de la patrie, de maintenir le respect de la Constitution et de ses lois et de conserver l'ordre interne (Cole, 1997 : 48). Les missions sont classées sous quatre plans de défense nationale, connus sous DN-I à DN-IV⁵. Le dernier plan, le DN-IV, a été implémenté à la fin de l'administration de Zedillo (1994-2000) et est au cœur de l'élargissement du rôle des militaires. Ce nouveau plan de défense nationale établit la guerre contre le narcotrafic comme étant une menace à la sécurité nationale, ce qui justifie la présence des militaires dans cette lutte (Cole, 1997 : 62).

Zinser (1990), Serrano (1995), Cole (1997), López-Montiel (2000), et Camp (2005) expliquent en détails en quoi consiste les nouvelles tâches de l'armée, qui sont plus centrées sur la protection interne qu'externe. Un premier élargissement du rôle des forces armées remonte aux années 70', lors du processus de modernisation de ces

⁵ L'explication de chacun de ces plans de défense nationale sera vue plus loin, p.38-39.

dernières. Une augmentation du budget alloué aux forces armées, ainsi qu'une augmentation d'effectifs (Zinser, 1990 : 227) ont permis aux militaires de combattre les groupes de guérillas. Camp (2005) affirme que, suite aux répressions des guérillas dans les années 1970', les guérilleros ont tenu un profil bas jusqu'au 1^{er} janvier 1994, lors de la révolte zapatiste conduite par l'EZLN (*Ejército Zapatista de Liberación Nacional*). Il y a également eu quelques attaques conduites par l'EPR (*Ejercito Popular Revolucionario*), formé en 1996, sur des cibles militaires et gouvernementales dans cinq états (Cole, 1997 : 53). Toutefois, aujourd'hui, les groupes de guérillas ne représentent plus une véritable menace (Baer, 1999 : 99).

Pourtant, au-delà de la guerre contre les groupes de guérillas, tâche qui ne sort pas de leur mandat, les forces armées ont été appelées à combattre le narcotrafic et à prendre la direction de certains postes de police, rendus inefficaces par un haut niveau de corruption au sein de ses membres⁶. Plusieurs analystes politiques – Camp, Cole, López-Montiel, Mares, Serrano, Zinser – s'accordent pour dire que la participation dans la guerre contre la drogue est devenue la principale activité des forces armées.

Mares (2003) et Zinser (2002) expliquent que le narcotrafic a été classé comme première menace à la sécurité nationale car cette activité apporte un haut niveau de corruption, qui s'infiltré dans les institutions gouvernementales et nuit à leur bon fonctionnement. Comme c'est un problème de sécurité nationale, l'armée est appelée à participer dans cette lutte alors que cette tâche incomberait normalement aux institutions civiles. Camp explique comment en 1985, le président a assigné 25 000 militaires dans la

⁶ La militarisation des postes de polices a débuté au milieu des années 90' (López-Montiel, 2000 : 82).

lutte contre la drogue, soit 18% du personnel militaire. En 2003, 30 000 officiers et soldats sont assignés à une campagne permanente de lutte contre le narcotrafic (Camp, 2005 : 111-112). Il y a donc une augmentation des effectifs consacrés à cette « guerre » interne contre le narcotrafic.

L'élargissement du rôle de l'armée mexicaine a conduit à une reformulation des responsabilités politiques de celle-ci, car elle est plus impliquée dans les politiques internes de l'État. De nombreux auteurs – Camp, Cole, Goodman et Mendelson, López-Montiel, Mares, Ronfeldt et Serrano – mettent en garde contre cet élargissement du pouvoir des forces armées, car cela apporte un débalancement des relations civiles-militaires et pourrait augmenter les chances d'une implication militaire au sein des politiques internes de l'État. Plusieurs auteurs s'entendent pour prévenir contre les dangers possibles d'une augmentation de la participation de l'armée:

« The more civilian leadership relies on the military to carry out politicized, internal police functions, the more the military itself expects to have a voice in political decision making, » ou encore « The anti-drug campaign has made the military the supreme authority or, in some cases, the only authority in parts of such states as Oaxaca, Sinaloa, Jalisco and Guerrero. The long-term effect of this is, of course, to subvert civilian political supremacy, and give the military a taste of political control on a regional level. » (Camp, 2005: 108 et 115)

« It is hypothesized that this increase in militarism has a correspondingly negative influence on the political stability of Mexico. (...) A major fear is that internally focused missions tend to politicize the military and open the door to future political intervention. » (Cole, 1997: 5 et 23)

« Involving Latin American armed forces in the drug war threatens traditional concepts of military professionalism in the region. It pushes military men to involve themselves in activities that advocates of democracy would prefer to reserve for civilians. » (Goodman et Mendelson, 1990: 191)

Toutefois, Zinser (1990) soulève un point très important : toute expansion du rôle de l'armée dans les politiques de l'État ne provient pas de la volonté de l'armée elle-même, mais bien d'un secteur gouvernemental qui souhaite l'implication de l'armée :

« A military coup or simply an expanded role of the military in the governmental decision-making process – if it takes place at all – would not originate in the army itself. In other words, the armed forces would not take the initiative; if they ever do participate in such a process, it would be as associates of civilian sectors that are strong and persuasive enough to convince certain members of the military of the adequacy and timeliness of their assumption of governmental functions. » (Zinser, 1990: 219-220)

Cette distinction est importante car elle souligne le respect des militaires envers les choix du gouvernement civil et affaiblit toute supposition de possible coup d'État. Cette même thèse est reprise par Camp (2005), Rocha (2002) et Ronfeldt (1985). En effet, les auteurs mentionnés ci-haut estiment tous qu'il y a très peu de chance que l'armée prépare un coup d'État vu qu'elle est professionnelle. Pourtant, ils abordent tous le risque d'une plus grande implication, mais sans pour autant aborder les risques fondamentaux pour la démocratie que représentent les violations des droits humains et la corruption.

Effectivement, les problèmes des violations des droits humains et de la corruption chez les militaires sont réels et quantifiables, contrairement au risque d'une plus grande implication des militaires dans la sphère politique. Pourtant, ces deux menaces à la démocratie restent peu explorées, ce qui semble montrer un manque dans la littérature scientifique. Celle-ci suggère en effet que le professionnalisme et la subordination de l'armée mexicaine sont deux éléments suffisants pour assurer une bonne démocratisation. Pourtant, selon des rapports d'ONG et d'institutions internationales, l'armée n'est plus aussi exemplaire que ne l'avance la littérature et cela peut avoir un impact négatif sur la démocratisation du Mexique. Avant d'examiner les conséquences et impacts pour la démocratie, il est important de comprendre la situation actuelle des violations des droits humains et de l'impunité.

Il faut se tourner vers les ONGs pour se procurer de l'information concernant les violations des droits humains commises par les forces armées. Ainsi, l'organisation non-gouvernementale *Human Rights Watch* [HRW] a publié de nombreux rapports sur des incidents de violation des droits humains par des militaires depuis 1999. Des accusations envers les actions des militaires sont régulièrement déposées devant la justice, mais malheureusement, ces cas sont transférés devant les tribunaux militaires et très peu de militaires sont tenus responsables pour leurs actions. Ceci est très bien expliqué dans le rapport de HRW de janvier 2009, intitulé « Uniform Impunity : Mexico's Misuse of Military Justice to Prosecute Abuses in Counternarcotics and Public Security Operations ». Ce rapport soulève les problèmes des violations des droits humains et de l'impunité causés par un système de justice militaire considéré comme étant injuste.

« An important reason such abuses continue is that they go unpunished. And they go unpunished in significant part because most cases end up being investigated and prosecuted by the military itself. By allowing the military to investigate itself through a system that lacks basic safeguards to ensure independence and impartiality, Mexico is, in practice, allowing military officers involved in law enforcement activities to commit egregious human rights violations with impunity. »
(HRW, 2009: 3)

Le rapport reprend les comptes rendus de plusieurs enquêtes et compare les résultats entre les conclusions militaires et celles des organisations de défense des droits humains. On y retrouve également une liste de suggestions proposées au gouvernement en place afin de remédier à la situation et mettre un terme à l'impunité. Tant que les militaires ne seront pas tenus responsables pour leurs actions, l'impunité demeurera et cela va affaiblir l'institution de l'armée.

« When soldiers commit serious human rights crimes, they damage that image [that they are professional and respectful of civilians and human rights], alienating civilians and generating distrust and fear of the army in populations that otherwise are best placed to assist and law enforcement efforts. These abuses also run counter to one of the main purposes that the armed forces are charged with serving in public security operations: enforcing the law and protecting members of the public – not harming them. » (HRW, 2009: 3)

En plus de commettre des violations des droits humains qui demeurent impunies, l'armée mexicaine devient de plus en plus corrompue. Cette hausse de la corruption au sein des rangs de l'armée s'est produite principalement lors de la militarisation des postes

de polices dans les milieux urbains. López-Montiel (2000) expose les difficultés rencontrées lors de la militarisation des postes de police dans son article « The Military, Political Power, and Police Relations in Mexico City ». L'armée avait comme mission de mettre un terme à la corruption des policiers et de rétablir l'ordre. Dans l'article mentionné ci-devant, le Général Enrique Salgado Cordero – nommé chef de police de la ville de Mexico le 8 juin 1996 – explique que très peu de changements ont été accomplis depuis que les militaires sont aux commandes. L'institution de la police est toujours aussi corrompue, il y a un manque de discipline et d'entraînement, ainsi qu'une mauvaise utilisation des ressources policières (López-Montiel, 2000 : 85). Camp (2005) soutient que la corruption peut déstabiliser les relations civiles-militaires :

« The drug mission, when it introduces high-level corruption, creates the potential danger for upsetting the delicate balance between the presidency and the armed forces. » (Camp, 2005: 147)

L'élargissement du rôle des forces armées met donc au défi le professionnalisme des militaires et, tant que ces derniers jouiront d'une impunité, la situation actuelle ne risque pas de changer. L'impunité dont jouissent les militaires participe à amplifier les problèmes des violations des droits humains et de la corruption, ce qui constitue une grande menace pour la démocratie mexicaine, encore jeune. Les conséquences de cela pour la démocratie sont expliquées par Steven Barracca (2004), dans son article « Is Mexican democracy consolidated? ». Barracca se questionne sur le degré de consolidation de la démocratie mexicaine et analyse plusieurs éléments qui pourraient apporter un recul de la démocratie, ce qu'il nomme *slow death*. Ce concept explique qu'il y a trois facteurs – la corruption, le non-respect des lois et la faible protection des

droits civils – qui peuvent « déconsolider » une démocratie et la ramener vers un régime semi-autoritaire ou encore autoritaire (Barracca, 2004 : 1480). Ces trois éléments érodent les institutions démocratiques jusqu'à ce que celles-ci ne soient plus assez fonctionnelles pour être qualifiées de démocratiques. L'élargissement du rôle des forces armées a introduit la corruption au sein de ses membres et de plus en plus de rapports d'ONG et d'articles de journaux font mention de violations des droits humains lors de missions. Pour Barracca, ceci représente un vrai risque pour la démocratie. D'autres analystes politiques – Goodman et Mendelson (1990), Zinser (1990), Serrano (1995) Baer (1999) et Camp (2005) – s'attardent sur ces facteurs, sans pour autant les développer. C'est pourquoi nous allons tenter de mieux comprendre ce qui cause cette impunité (qui permet aux militaires de continuer leur abus des droits humains et de prendre part à des actes de corruption) afin de mieux en comprendre les conséquences sur la démocratie du Mexique.

Les conséquences de l'impunité en cas de violations des droits humains ont été étudiées dans d'autres pays latino-américains, notamment au Brésil, par Paulo Sérgio Pinheiro. Dans un article de 2005 intitulé « Démocratie et État de non-droit au Brésil : analyse et témoignage », Pinheiro montre qu'au Brésil, le processus de démocratisation a apporté de nombreux changements, mais que toutefois, la justice pénale est restée la même. Le système de justice pénale brésilien accorde une impunité aux militaires et aux gens riches, ce qui crée une injustice. Le peuple ne se sent pas protégé par la loi et l'État de droit est presque inexistant pour eux (Pinheiro, 2005 : para.34). Pinheiro explique qu'un gouvernement démocratique a besoin d'avoir un État de droit juste et équitable afin de pouvoir être fonctionnel. Sans cela, il y aura une stagnation démocratique.

Dans cette perspective, au Mexique, des réformes doivent être apportées au système judiciaire afin que l'État de droit soit respecté uniformément. Cependant, le Mexique a effectué plusieurs réformes concernant les droits depuis les années 90', sans pour autant réussir à protéger les citoyens des violations des droits humains. Alejandro Anaya Muñoz (2009), dans son article « Transnational and Domestic Processes in the Definition of Human Rights Policies in Mexico », analyse et compare les réformes apportées par le gouvernement Zedillo et Fox. Celles-ci sont un début de la voie à suivre pour diminuer le taux des abus des droits humains, mais elles n'ont pas encore modifié les fondements du système de justice militaire et civil. Le gouvernement doit s'engager à réformer son système judiciaire s'il ne veut pas se retrouver devant un gel de la démocratisation, ou pire, face à un recul de la démocratie.

Bref, la littérature sur l'armée mexicaine se concentre principalement sur le professionnalisme et la subordination des forces armées au pouvoir civil, sans vraiment tenir compte de la situation actuelle des violations des droits humains et de la corruption. Il y a ainsi un manque dans la littérature que nous allons tenter de combler en nous intéressant aux origines de l'impunité et aux effets qu'elle peut avoir à long terme sur la démocratie. Ceci nous conduit à poser la question de recherche suivante : *Comment explique-t-on l'impunité, dans le contexte de l'élargissement du rôle de l'armée, alors que le gouvernement mexicain tente de consolider et d'approfondir la démocratie naissante du Mexique?*

Cadre conceptuel et opératoire

Méthode privilégiée et concepts:

Pour répondre à notre question de recherche, mentionnée ci-haut et portant sur l'explication du phénomène de l'impunité, il est nécessaire de séparer notre cas d'étude en trois catégories de causes : l'autonomie des militaires, les transgressions de l'autorité, telle la corruption et, finalement, les problèmes structurels du système de justice militaire. L'étude de ces trois catégories nous permettra de mieux comprendre les causes de l'impunité, et alors, nous pourrions mieux expliquer les conséquences de cette impunité sur la démocratie naissante mexicaine. Les arguments et concepts repris chez quatre auteurs et perspectives nous aideront à formuler notre hypothèse.

Premièrement, nous utiliserons un rapport de l'ONG *Human Rights Watch*, publié en avril 2009 et intitulé « Uniform Impunity: Mexico's Misuse of Military Justice to Prosecute Abuses in Counternarcotics and Public Security Operations ». Cet ouvrage décrit en détail les nombreuses limites de la justice militaire, en commençant par le fait que le secteur militaire est son propre juge. Tout cas de violation des droits humains devrait être remis à la justice civile et non à la justice militaire, malgré l'implication de militaires. Le rapport de HWR explique que ce problème repose sur une mauvaise interprétation de la loi, qui veut que toute faute commise par un militaire « en service » revienne à la justice militaire. En 2005, la Cour Suprême a apporté une réforme à cette loi afin que seules les « activités inhérentes » aux militaires restent sous la juridiction des tribunaux militaires, excluant de ce fait les cas de viol et de torture. Cependant, cela n'a pas réglé le problème, car il n'était pas précisé spécifiquement que toute violation des

droits humains devrait être transférée devant un tribunal civil (HRW, 2009 : 5) Les autres problèmes structurels au sein de la justice militaire sont le pouvoir accordé au Secrétaire de la défense (exécutif et judiciaire), le manque de sécurité d'emploi des juges, les restrictions pour la justice civile à réviser les décisions prises par la justice militaire et le manque de transparence. Tous ces problèmes structurels contribuent à causer l'impunité des militaires et pour y mettre un terme, des changements doivent être apportés dans la constitution et dans le Code de Justice Militaire.

La transgression de l'autorité est un des deux concepts qui sera repris de la perspective de Steven Barracca (2004), telle que présentée dans l'article « Is Mexican democracy consolidated? ». Pour l'auteur, la transgression de l'autorité advient lorsque les violations des droits humains restent impunies et nous ajouterons à cela la corruption. Il y a une transgression de l'autorité lorsque les militaires n'obéissent plus à ce qui est légal. Étant donné que les militaires accusés passent devant les tribunaux militaires, ceci cause de l'impunité dans la mesure où le système de justice militaire a ses limites (vu plus haut) et peu de militaires sont reconnus coupables pour leurs actes. Barracca s'intéresse aux risques pour la consolidation démocratique mexicaine et établit trois catégories de facteurs (structurels, d'attitude et de comportement) qui ont un impact croissant sur la consolidation. La transgression de l'autorité fait partie de la catégorie de comportement des acteurs politique et Barracca dit que s'il devait y avoir une augmentation des transgressions, cela aurait un impact négatif sur la démocratie et pourrait conduire au *slow death*. Ce concept sera lui aussi repris pour structurer notre analyse au sujet des conséquences de l'impunité. Pour Barracca, il existe trois facteurs qui peuvent déconsolider une démocratie ou la ramener vers un régime semi-autoritaire

ou encore autoritaire : la corruption, le non-respect des lois et la faible protection des droits civils (Barracca, 2004 : 1480). Ainsi, nous reprendrons à Barracca les concepts de « transgression de l'autorité » et de *slow death*. Le premier concept nous permettra de mieux comprendre les causes de l'impunité causée par l'élargissement du rôle des militaires, tandis que le deuxième nous permettra de mieux discuter des conséquences de celle-ci.

La troisième perspective d'analyse retenue s'intéresse aux relations civiles-militaires non-démocratiques de l'armée mexicaine. Dans « Legislative Oversight of the Armed Forces in Mexico », par Jordi Díez (2008), l'auteur analyse le degré de supervision du législatif dans les affaires internes des forces armées. Il fait la distinction entre un bon contrôle civil et un contrôle démocratique. Sous le régime du PRI, un pacte avait été fait, permettant très peu de surveillance du Congrès dans les affaires militaires. Ceci assurait une stabilité des relations civiles-militaires, mais non des relations démocratiques. Pour avoir une pleine démocratisation, le Congrès doit augmenter sa surveillance dans certains secteurs où l'armée a une trop grande autonomie, soit l'équipement militaire, le système de promotion, le déploiement des troupes à l'étranger, le budget et l'impunité des droits humains. Depuis la transition démocratique, de légers changements ont été apportés, mais rien qui ne diminue l'autonomie des militaires. L'auteur insiste sur le besoin d'entretenir des relations civiles-militaires démocratiques, pour une bonne démocratisation, et pour cela, le Congrès, une puissante institution politique en émergence depuis le déclin du PRI (p.140), doit prendre les mesures nécessaires pour augmenter la surveillance des affaires militaires.

Le dernier axe d'analyse retenu est celui développé par Paulo Sérgio Pinheiro (2005) et présenté dans, « Démocratie et État de non-droit au Brésil : analyse et témoignage », qui nous permettra d'envisager une deuxième conséquence à l'impunité. Pinheiro explique qu'un État de droit est une exigence vitale pour un gouvernement démocratique, sans quoi, il y aura une stagnation démocratique. Au Brésil, comme au Mexique, le système de justice pénale n'a pas évolué, ou de façon minime, depuis la transition démocratique, malgré les efforts du gouvernement en place pour améliorer et respecter les droits de l'Homme. Lorsqu'il y a de la discrimination dans le système judiciaire, les gens des classes non-privilegiées vont éventuellement préférer prendre en main la situation et faire leur propre justice, ce qui aboutit à une augmentation de la violence illégale. On se retrouve avec une consolidation de la démocratie « sans citoyenneté » plutôt qu'avec une consolidation démocratique inscrite dans la perspective de la protection des droits de l'Homme. Pinheiro conclue que le problème repose dans « l'incapacité de l'État fédéral à assurer l'application dans chaque État des droits garantis par la Convention américaine ... » (Pinheiro, 2005 : para.51). La pertinence de cette perspective pour notre thèse se situe dans l'idée d'une stagnation démocratique lorsqu'il n'y a pas de changements apportés au système judiciaire.

Documentation, sources et données utilisées:

La documentation qui sera utilisée dans le cadre de notre recherche se situera au niveau d'une analyse de documents et de données secondaires. Des articles scientifiques seront utilisés afin de décrire l'histoire des forces armées mexicaine, ainsi que pour développer en quoi consiste l'élargissement du rôle de l'armée. Étant donné qu'il y a un

manque dans la littérature concernant les violations des droits humains et la corruption, nous utiliserons principalement des données provenant de rapports d'ONGs reconnues et de journaux pour ces sujets. Comme données secondaires, nous aurons recours à des résultats de sondages, des statistiques et des entrevues. Ces données apporteront un aspect de choc et de réalité à notre thèse. Elles permettront de mettre en valeur le problème et, de ce fait, mettront à l'avant la nécessité d'apporter des changements dans les institutions démocratiques du Mexique.

Formulation de l'hypothèse

Suite à la présentation des quatre axes d'analyse retenus pour notre cadre conceptuel, nous pouvons formuler l'hypothèse suivante, quant aux causes de l'impunité causée par l'élargissement du rôle de l'armée :

- *Tant qu'aucun changement n'est apporté au système de justice militaire et aux juridictions traitant des violations des droits humains, une augmentation des transgressions de l'autorité est à prévoir, ce qui conduirait à la stagnation démocratique ou à sa régression (slow death).*

De nombreux rapports de différentes organisations internationales sur la protection des droits de l'Homme – Amnistie Internationale, *Centro de Derechos Humanos*, la Commission nationale des droits humains du Mexique (CNDHM), HRW, *Inter-American Commission on Human Rights*, *UN Commissioner for Human Rights* – dénoncent l'impunité pour les violations des droits humains au Mexique.

Puisque la grande majorité des militaires accusés d'abus des droits humains ne sont pas jugés coupables, cela n'encourage pas de changement de comportement de la part des militaires concernés. Les victimes n'ont pas confiance en l'impartialité du système judiciaire militaire et préfèrent participer au minimum, ou pas du tout, à l'enquête sur les accusations (HRW, 2009 : 19). Ceci a un effet négatif sur les résultats d'enquête et très peu de militaires sont punis pour leurs actes. Les différentes ONG citées ci-haut insistent toutes pour que des changements soient apportés au système de justice militaire et à la Constitution afin de mettre un terme à l'impunité. En plus des violations des droits de l'Homme, la corruption devient de plus en plus importante et tant que les militaires se sentent protégés par leur système de justice, aucun changement ne sera visible.

Suite à l'élaboration de notre hypothèse, une brève récapitulation sur l'ensemble de notre thèse et sur sa division en chapitres est de mise.

Depuis l'élargissement du rôle des forces armées, certains auteurs ont mis en garde contre une augmentation de l'influence militaire dans la sphère politique, ce qui pourrait nuire à la démocratie. Toutefois, selon une partie prédominante de la littérature, le professionnalisme et la subordination au pouvoir civil de l'armée devraient assurer un bon processus de démocratisation. Cependant, l'autonomie des militaires par rapport au gouvernement, les transgressions de l'autorité (la corruption et l'augmentation des violations des droits humains par les militaires) et les problèmes structurels de la justice militaire constituent un problème pour la démocratisation du Mexique. Nous cherchons à

mettre l'emphase sur ces menaces comme facteurs pouvant nuire à la démocratie. Les problèmes des violations des droits humains et de la corruption se développent de plus en plus et représentent un risque grandissant pour la démocratie du Mexique. L'impunité dont jouissent les militaires contribue à la perpétuation de ces abus et afin d'éviter que le Mexique ne sombre dans une stagnation démocratique ou un phénomène de *slow death*, il est important de mettre fin à l'impunité. Pour ce faire, des réformes doivent être apportées dans la Constitution et dans le système de justice.

Cette recherche a pour but de mettre à l'avant un problème grandissant dont les effets sont néfastes pour la démocratie encore jeune du Mexique. Nous voulons accentuer le besoin pressant de réformes dans la Constitution et dans le système judiciaire afin d'assurer une bonne démocratisation. Nous souhaitons que cette thèse augmente les études faites sur l'élargissement du rôle de l'armée mexicaine et qu'elle remette en question les éléments nécessaires à la démocratisation d'un pays au niveau du rôle de l'armée. Cette thèse peut aussi remettre en question le degré de professionnalisme de l'armée mexicaine. Au final, nous espérons que le gouvernement du Mexique tiendra finalement compte des recommandations des ONGs sur les réformes à prendre en ce qui a trait aux juridictions traitant des violations des droits humains et que cette thèse ouvrira la porte à plus de recherches sur le sujet pour élargir la littérature portant sur l'armée mexicaine.

Ce travail est divisé en 3 parties. Premièrement, il est important d'analyser les relations civiles-militaires de 1946 à aujourd'hui, ainsi que les tâches confiées à l'armée, ce qui sera vu dans le chapitre deux. Ceci nous donnera une meilleure compréhension de

l'autonomie dont jouit l'armée aujourd'hui et de la relation qu'entretiennent l'armée et le gouvernement. Le chapitre trois porte sur les causes de l'impunité dont jouissent les militaires. Nous relèverons trois facteurs premiers expliquant l'impunité chez les militaires, soit leur autonomie, les transgressions de l'autorité qu'ils commettent et les problèmes structurels du système judiciaire militaire. Nous verrons comment l'inaction du gouvernement peut affecter la démocratie. Un recours aux dossiers publiés par des organisations internationales sur la protection des droits de l'Homme sera nécessaire pour l'étude des enquêtes faites par les militaires et les ONG sur les violations des droits humains. Le quatrième et dernier chapitre de ce travail aborde les risques encourus envers la démocratie si l'impunité des militaires perdure. Nous développerons notre analyse à partir des concepts de Barracca (*slow death*) et de Pinheiro (stagnation démocratique) et nous les mettrons en lien avec les facteurs vus dans le chapitre trois. Ceci nous permettra de vérifier notre hypothèse et d'expliquer en quoi l'autonomie des militaires, les transgressions de l'autorité et les problèmes structurels de la justice militaire nuisent à la démocratisation du Mexique et représentent un risque pour cette dernière.

Chapitre II.

Les relations civiles-militaires mexicaines

Les relations civiles-militaires mexicaines diffèrent du reste de l'Amérique latine par leur stabilité, qui repose en grande partie sur le professionnalisme des forces armées, abordé dans le chapitre précédent. Ces relations ont connu quelques événements qui auraient pu altérer la dynamique entre le gouvernement civil et les forces armées, mais le professionnalisme de ces-dernières a toujours permis de sauvegarder la stabilité des relations civiles-militaires. Cependant, selon certains auteurs (Goodman et Mendelson, 1990; Serrano, 1995; Cole, 1997; Mares, 2003; Camp, 2005), l'élargissement du rôle de l'armée représente un danger pour la stabilité des relations civiles-militaires et c'est pourquoi nous développerons plus ce point dans notre analyse des relations civiles-militaires actuelles. Le processus de démocratisation apporte des changements dans les relations civiles-militaires, ce qui peut avoir un impact sur la consolidation démocratique. Puisque notre question de recherche vise à comprendre l'impunité des militaires alors que le gouvernement mexicain tente d'approfondir la démocratie naissante, il est important de comprendre les relations et la dynamique actuelles entre le gouvernement et les forces armées. Pour ce faire, un bref historique des relations civiles-militaires mexicaines est présenté, remontant de la Révolution de 1910 à aujourd'hui.

La stabilité

Les relations civiles-militaires mexicaines n'ont pas suivi le même parcours que celles des autres pays d'Amérique latine. Il y a une suprématie civile qui est bien acceptée chez les militaires mexicains, depuis de nombreuses années, ce qui apporte une grande stabilité dans les relations civiles-militaires. Il faut remonter à la Révolution de 1910 pour bien saisir les particularités du Mexique et comprendre pourquoi les relations civiles-militaires de ce pays se distinguent du reste de l'Amérique latine.

La Révolution de 1910, aussi connue sous le nom de Révolution mexicaine, a débuté suite à un soulèvement contre la dictature du général Porfirio Díaz. Francisco Madero, un jeune provenant d'une riche famille du Nord, avait appelé le peuple à se soulever en s'appuyant sur le principe de la non-réélection (Camp, 2011 : 83). La Révolution fut une période très sanglante pour le Mexique et celle-ci s'étendit jusqu'en 1920. Suite à cela, le nouveau président au pouvoir, le général Alvaro Obregón, rouvrit le Collège militaire afin de produire une nouvelle génération d'officiers, tout en tentant de réduire le nombre de militaires impliqués en politique (Camp, 2005 : 18).

Nous avons vu dans le premier chapitre que le retrait des forces mexicaines de la sphère politique a été possible grâce à trois variables : la création du PRI, la transition graduelle du pouvoir militaire au pouvoir civil et le professionnalisme de l'armée (Camp, 2005). Le gouvernement et l'armée se sont tous deux développés suite à la révolution et partagent de ce fait une même idéologie, ce qui diminue les sources potentielles de

tension. Cette idéologie commune tire ses sources de la Constitution de 1917, toujours utilisée aujourd'hui (Cole, 1997 : 30,33) La dépolitisation de l'armée mexicaine s'est fait en même temps que sa professionnalisation, soit entre 1920 et 1946, année où le pouvoir fut entièrement remis aux mains des civils. On parle d'une dépolitisation, car l'armée se retire de la sphère politique, mais cela ne veut pas dire qu'elle devient apolitique. Au contraire, certains observateurs des relations civiles-militaires mexicaines qualifient l'armée d' « aile armée du gouvernement » (Cole, 1997 : 38). L'armée est fidèle au gouvernement en place et au PRI, car à ses débuts, le PRI a eu pour président d'anciens généraux et l'armée aurait ainsi créé un certain attachement pour ce parti politique. Cela faisait en sorte que les forces armées étaient loyales au président et lui étaient subordonnées. Cependant, il est important de préciser que le président entretenait sa relation avec l'armée en lui démontrant du respect et de la reconnaissance. Il faisait cela par le biais de discours tenus annuellement, ainsi qu'en se présentant à certains événements militaires importants (Margiotta, 1975 : 7 et 9). En retour, les officiers voyaient d'un œil très positif le président et ils semblaient satisfaits que le système politique continu de les récompenser.

« In Mexico, the armed forces have been psychologically assured of their privileged position in society by an inordinate amount of public praise and attention from the President of the Republic. » (Margiotta, 1975: 34)

Ceci assurait le président en poste de la loyauté et de la subordination des forces armées durant le règne du PRI.

Plusieurs auteurs – Cole, 1997; Camp, 2005; Díez, 2008; Manaut, 2010 – expliquent que la stabilité des relations civiles-militaires repose sur un « pacte » fait entre les militaires et le gouvernement civil. Cette entente est basée sur la subordination au gouvernement civil de la part de l’armée en échange d’une autonomie pour la gestion de leur institution (Manaut, 2010 : 163). C’est cet accord qui a conduit à une dépolitisation et à la professionnalisation de l’armée. En soutenant le président en place, ce dernier n’avait pas à craindre un coup d’État et les militaires pouvaient gérer leurs affaires sans intervention de l’État.

« In this period, a solid foundation was laid for the way in which the president is always supported by the military as well as the civil power’s unconditional support of the armed forces, granting them great autonomy from the rest of the state apparatus. » (Manaut, 2010: 163)

L’autonomie dont jouissaient les forces armées reposait sur cinq secteurs : les droits humains⁷, l’acquisition d’équipements militaires, les promotions, le déploiement de troupes et de personnels militaires à l’étranger et les dépenses du budget (Díez, 2008 : 126-137). Cette autonomie permettait aux militaires de mener leurs opérations internes avec discrétion, diminuant leur intérêt à participer dans les politiques de l’État.

« This relationship between the official party and the military, which is sometimes referred to as a “pact” by some scholars on civil-military relations in

⁷ Suite au soulèvement zapatiste de 1994, de nombreuses violations des droits humains ont été commises par des militaires et une pression a été exercée sur le gouvernement pour que des réformes militaires soient apportées. Cependant, aucune réforme significative n’a été apportée aux forces armées, permettant à ces dernières de continuer à agir avec un certain degré d’autonomie et avec discrétion vis-à-vis du gouvernement et de la société (Díez, 2008 : 125).

Mexico, became a strong and harmonious one and lasted for several decades as both parties respected their end of the bargain. » (Díez, 2008: 121)

C'est donc ce « pacte » passé entre le gouvernement et l'armée qui est à la base de la stabilité des relations civiles-militaires mexicaines. Cependant, il est important de préciser que l'harmonie régnant entre ces deux acteurs a été secouée à quelques reprises par des événements que nous verrons dans la prochaine section.

Les embûches

Bien que la stabilité des relations civiles-militaires ait perduré pendant toute la dominance du PRI, certains événements ont su l'ébranler. Il y a d'abord eu la manifestation estudiantine de 1968, puis le tremblement de terre en 1985 et enfin, la révolte zapatiste de 1994. Ces embûches ont fragilisé la relation entretenue entre le président et les forces armées en affectant l'image de ces-dernières dans la société.

Le 2 octobre 1968, des milliers d'étudiants activistes se sont réunis sur la Place des Trois Cultures, à Tlatelolco pour manifester pacifiquement contre le gouvernement. Les étudiants manifestaient contre la Guerre Froide et pour une augmentation des droits civils. De plus, il y avait eu une augmentation de la classe moyenne et le gouvernement mettait beaucoup trop de temps pour répondre aux demandes et accommoder cette nouvelle classe (Manaut, 2010 : 166). Le Mexique accueillait les Jeux Olympiques dix jours plus tard et le gouvernement de Díaz Ordaz (1964-1970) voulait se débarrasser le

plus rapidement possible des protestataires étudiants. Le président a donc fait appel à l'armée pour gérer la situation, justifiant sa requête par l'allégation que la police était incapable de maîtriser la manifestation et d'assurer l'ordre dans la communauté.

« The justification for the army's intervention is crucial; the alleged ineffectiveness of a civilian agency provides a strong historical precedent for the crime fighting and anti-drug missions. » (Camp, 2005: 28)

Environ dix milliers de militaires et de policiers se sont rendus sur les lieux de la manifestation étudiante afin de régler la situation. Des coups de feu ont été tirés, provoquant une vive réaction des forces de l'ordre qui ont alors répliqué au tir en tirant sur les étudiants. Des centaines de jeunes ont été tués et blessés; et par la suite, des centaines d'étudiants, intellectuels et professeurs ont été arrêtés et emprisonnés par le gouvernement (Camp, 2011 : 112). Ces évènements, aussi connus sous le nom de « Massacre de Tlatelolco », ont profondément marqué les relations civiles-militaires mexicaines car il a été prouvé quelques années plus tard que le président était à l'origine de la violente répression. Díaz Ordaz avait envoyé des snippers, de sa propre garde personnelle, habillés en vêtements civils pour tirer et déclencher une réaction des militaires. Ces derniers n'étaient pas au courant de la tactique du gouvernement et ils se sont sentis trahis (Camp, 2005 : 30-32).

Le Massacre de Tlatelolco est l'évènement qui a le plus bousculé les relations civiles-militaires mexicaines (Camp, 2005 : 28), ayant plusieurs conséquences importantes. Premièrement, cela a créé une division parmi les officiers de la nouvelle

génération et les plus anciens. Les nouveaux officiers doutaient des compétences de l'élite politique à gouverner.

«The new generation [of officers] deemed the events of 1968 clear evidence of civilian bungling. Increasingly, they viewed the leadership as politically incompetent and illegitimate.» (Camp, 2005: 31)

Ceci conduit à la deuxième conséquence : l'augmentation de l'influence de l'armée dans les politiques de sécurité nationale (Díez, 2008 : 122). Les forces armées voulaient pouvoir participer aux choix des missions qui leurs étaient attribuées, afin de ne pas répéter ce qui s'est passé en octobre 1968. Cette dernière conséquence du Massacre de Tlatelolco sur les relations civiles-militaires, qui s'est manifestée à long terme, fut la radicalisation d'une génération d'étudiants, devenus ainsi activistes. Certains se sont joints à des organisations de gauches, d'autres à des mouvements paysans, incluant la révolte zapatiste de 1994 (Camp, 2011 : 113).

Le prochain évènement – à moindre échelle, mais non négligeable – ayant bousculé les relations civiles-militaires mexicaines fut le tremblement de terre du 19-20 septembre 1985. Suite à cet évènement, les militaires étaient prêts à intervenir pour venir en aide aux citoyens, mais ce sont les autorités civiles qui ont pris en charge la situation. Cet évènement a encore une fois créé une division entre les officiers de différentes générations; les plus jeunes voulant une plus grande participation, les seconds respectant le choix du gouvernement (Camp, 2005 : 36). Les militaires étaient déjà intervenus en 1966 et en 1982 lors de catastrophes naturelles et leur efficacité avait été reconnue par les citoyens. Cette fois-ci, le gouvernement de De la Madrid (1982-1988) limita le rôle de

l'armée dans cette tragédie qui a emporté 20 000 vies (Camp, 2005 : 138), et le manque d'organisation et de préparation du gouvernement retarda l'aide apportée aux victimes. Le gouvernement de De la Madrid fut vu par les citoyens comme incompetent et indigne de confiance suite au tremblement de terre et les citoyens ne comprirent pas l'inaction de l'armée. Ce choix de De la Madrid reposait sur la crainte d'augmenter le rôle de l'armée dans la société.

« De la Madrid's decision reflected the doubts many civilian leaders entertained concerning a more visible military role; they felt it could possibly place civilian leadership in an unfavorable light. » (Camp, 2005: 36)

La troisième et dernière cause de friction dans les relations civiles-militaires mexicaines fut le soulèvement zapatiste du 1^{er} janvier 1994, conduit par l'EZLN (*Ejército Zapatista de Liberación Nacional*). Cette insurrection indigène déclara la guerre au gouvernement, les paysans indigènes demandant des réformes agraires, la création d'emplois, des maisons, un système de santé et une éducation pour les pauvres (Cole, 1997 : 50). Ils occupèrent des villages et même la capitale de l'État, San Cristóbal de las Casas. Afin de garder le contrôle de la situation, le gouvernement de Salinas de Gortari (1988-1994) envoya les forces armées gérer la situation, mais ces dernières commirent un excès de force. De nombreuses violations des droits humains furent perpétrées et dénoncées par la presse nationale et internationale. Le président, voyant que l'opinion publique et les médias nationaux et internationaux soutenaient la cause des zapatistes, déclara un cessez-le-feu et rappela l'armée (Cole, 1997 : 50). L'armée fut largement critiquée pour ses actions lors de la répression violente des zapatistes. Encore une fois,

l'armée se sentit frustrée de ne pas exercer une plus grande influence dans le choix de ses missions.

« Military officers believed that their role in the decision-making process once again was negated. As was true 25 years earlier, the military had “grown increasingly disenchanted with having to clean up after politicians’ mistakes.” » (Camp, 2005: 38)

Toutefois, malgré ces quelques tensions, les relations civiles-militaires mexicaines ont su sauvegarder leur stabilité, puisque les forces armées mexicaines restèrent subordonnées au gouvernement civil et loyales au président en poste, montrant ainsi leur professionnalisme. Ceci fit que le gouvernement mexicain confia de nouvelles tâches aux forces armées, élargissant de ce fait leur mandat. Il est nécessaire de bien comprendre en quoi consiste cet élargissement du rôle des militaires, car cela transforme l'influence de ces derniers dans la sphère politique, ce qui pourrait représenter un danger aux relations civiles-militaires.

L'élargissement du rôle de l'armée mexicaine

Avant d'expliquer comment survient et en quoi consiste l'élargissement du rôle des forces armées mexicaines, il apparaît pertinent de définir le mandat de ces dernières. Le mandat de l'armée mexicaine comprend diverses missions qui sont classées sous quatre plans de défense nationale, connus sous DN-I à DN-IV. Le DN-I requiert la défense du territoire national par l'armée contre l'invasion d'une force étrangère et

hostile. Ce plan correspond à la mission citée dans la Loi Organique, soit de sécurité externe. Le DN-II concerne la défense de la nation contre des menaces internes, telles des insurrections, des grèves et toutes autres perturbations civiles. L'armée doit également protéger la stabilité politique de l'État. Le DN-III stipule que les forces armées doivent apporter leur assistance lors de désastres naturels tels des tremblements de terres (comme pour celui de 1985), des ouragans ou des inondations. Le dernier plan de défense nationale, le DN-IV, autorise et règlemente la participation de l'armée dans la guerre contre la drogue (Camp, 2005 : 99-100). Ajouté récemment, à la fin de l'administration de Zedillo (1994-2000), le DN-IV constitue la cause principale de l'élargissement du rôle de l'armée au Mexique. Margiotta (1975) et Cole (1997) expliquent que, puisque le degré de menace externe est très faible au Mexique, du à son emplacement géographique, l'armée mexicaine se concentre plus sur les plans de défense nationale II à IV. Nous allons donc voir les sources de l'élargissement du rôle de l'armée pour répondre aux conflits contre les groupes de guérillas et contre le narcotrafic.

Au début des années 70', des groupes de guérillas ont fait leur apparition au Mexique, s'opposant au gouvernement. On comptait alors 16 groupes armés, mais ceux-ci ont vite été dissous, avec l'intervention de l'armée et, aujourd'hui, il n'en reste que deux : l'EZLN et l'EPR (*Ejército Popular Revolucionario*). Nous n'entrerons pas dans les détails de l'origine, des revendications, ni des actions commises par ces guérilleros puisque ce travail est centré sur les relations civiles-militaires. Toutefois, il est important de spécifier que le combat contre les groupes de guérillas est à la base de la première

militarisation du Mexique. Certains auteurs, comme Zinser (1990), parlent d'une modernisation de l'armée dans cette période. Celle-ci reçut une augmentation d'équipement et hausse de budget – le pourcentage du PNB attribué à l'armée passant de 0.7% à 1.6% (p.227). De 1988 à 1997, le nombre de zones militaires à travers le pays augmenta de 35 à 39. De plus, l'effectif militaire passa de 50 000 en 1940 à 175 000 en 1995 (Cole, 1997 : 39 et 41). Cette militarisation permit aux forces armées d'envoyer des détachements de militaires dans des secteurs ruraux afin d'assurer l'ordre et d'agir en tant que médiateur pour les conflits de territoire entre les villages (Camp, 2005 : 108). Toutefois, une conséquence de ceci fut l'augmentation des violations des droits humains de civils par des militaires.

Ferreya et Segura (2000) expliquent comment la militarisation de la sphère locale a donné une augmentation d'autonomie aux militaires qui a pour résultat une obéissance de certains militaires aux caciques locaux plutôt qu'au gouvernement central, ainsi qu'une augmentation des violations des droits humains. La transformation du régime politique vers la démocratie a engendré des changements institutionnels qui ont bouleversé l'ancien système de clientélisme et des *caudillos*, rendant ces derniers plus puissants et autonomes puisqu'ils n'ont plus les contraintes politiques et administratives du passé (Ferreyra et Segura, 2000 : 29). Dans certaines régions – Chiapas, Guerrero, Oaxaca – les forces armées semblent répondre plus aux caciques locaux qu'à l'autorité centrale du gouvernement. Cette autonomie, en plus de l'impunité dont jouissent les militaires, incite ces derniers à agir comme bon leur semble, ce qui conduit à de nombreuses violations des droits humains chez les civils (Ferreyra et Segura, 2000 : 30).

Le problème des violations des droits humains s'est également accentué avec la nouvelle mission de l'armée : le combat contre le narcotrafic.

En effet, l'ampleur et l'intensité de la guerre contre le narcotrafic menèrent le gouvernement mexicain à confier ce combat aux forces armées, augmentant leurs tâches. C'est pourquoi il y eut un ajout à leur mandat avec le plan de défense DN-IV. Un débat parmi les intellectuels sur les conséquences de cette décision fit immédiatement surface, plusieurs mentionnant les risques encourus à confier des missions d'ordre interne à l'armée (Goodman et Mendelson, 1990; Cole, 1997; Mares, 2003). Comme pour le combat contre les groupes de guérilla, nous nous concentrerons uniquement sur les effets de ce combat sur les relations civiles-militaires mexicaines. L'augmentation d'effectifs de l'armée et de leurs tâches pour la guerre contre la drogue donne une plus grande visibilité des forces armées dans la société, ce qui transforme leur influence auprès du politique. En 1985, les forces armées consacraient 25 000 de leurs membres à la lutte contre le narcotrafic et ce nombre monta jusqu'à 30 000 en 2003 (Camp, 2005 : 111). Le gouvernement de Calderón (2006-2012) a augmenté de façon dramatique la participation de l'armée dans cette guerre en élargissant le nombre de militaires affiliés à cette mission à 50 000 (Camp, 2011 : 159). Camp (2005) explique qu'un grand nombre d'officiers étaient contre la participation de l'armée dans la guerre contre le narcotrafic, car ils craignaient que cela apporte de la corruption (p.112). Voici les propos d'un brigadier général sur le sujet:

« Yes, it is true that most young generals do not want to be involved in any way in combating drugs. I think this issue is a point of dispute within our country. We really run the risk of increasing corruption in the military because of the

amounts of money involved, and that is the main reason that the military wants to get out of this activity. » (Camp, 2005: 112)

Effectivement, la corruption, ainsi que les accusations de violations des droits humains, sont devenues un problème au sein de l'armée (ceci sera analysé dans le chapitre suivant). Les conséquences du combat contre le narcotrafic sont donc l'élargissement du rôle de l'armée et la frustration des militaires face aux effets néfastes de cette mission.

L'élargissement du rôle de l'armée s'est accentué avec la « Guerre contre la Drogue » de Calderón, lancé en décembre 2006, suite à son ascension au pouvoir (Bay, 2012 : para.4). Pour combattre les groupes de narcotrafiquants, Calderón a grandement compté sur les forces armées, augmentant le nombre de militaires attribués au combat contre la drogue de 19 293 à 45 000 (Grayson, 2013 : 21). Cette stratégie du gouvernement de Calderón fut largement critiquée, étant vue comme trop radicale et n'obtenant pas les résultats escomptés. Malgré l'arrestation et la mort de nombreux criminels, il ne semble pas y avoir eu un recul du narcotrafic et de la criminalité (Wilkinson, 2012 : para.3). De plus, le nombre de morts reliés au combat contre la drogue a augmenté, totalisant 34 000 morts depuis les cinq dernières années (2006-2011) (Ellingwood, 2011 : para. 6). L'armée occupe un plus grand rôle depuis que Calderón est au pouvoir et il sera intéressant de voir si cela perdurera avec le nouveau président, Enrique Peña Nieto.

En bref, l'élargissement du rôle de l'armée pour le combat contre les groupes de guérillas et contre le narcotrafic cause une militarisation du Mexique en augmentant le

budget et les effectifs militaires. Cet accroissement de la participation de l'armée transforme légèrement l'équilibre des relations civiles-militaires en changeant la position que chaque partie occupe, civil et militaire.

« The more civilian leadership relies on the military to carry out politicized, internal police functions, the more the military itself expects to have a voice in political decision making, and, equally important, the more society, including future civilian and military leaders, defines intervention in these civilian responsibilities as a legitimate military responsibility. » (Camp, 2005: 108)

Cette citation décrit très bien le risque encouru lorsque le gouvernement compte trop sur l'armée pour assurer sa sécurité; les forces armées demanderont à avoir une plus grande influence dans la sphère politique. Néanmoins, Díez (2008) reprend les propos de Camp lorsqu'il argumente que le risque de voir l'armée souhaiter plus de pouvoir politique est très faible, considérant que c'est le gouvernement civil qui demande une plus grande implication de l'armée (p.124) De plus, le processus de démocratisation entrepris par le Mexique demande une plus grande surveillance de l'institution des forces armées.

La démocratisation

Le Mexique est devenu démocratique en l'an 2000, lors de l'accession du PAN au pouvoir. Depuis, le Mexique s'efforce de démocratiser ses institutions afin de consolider cette démocratie, mais cela est délicat pour les relations civiles-militaires. Pour être démocratique, un État a besoin d'avoir des relations civiles-militaires démocratiques (Díez, 2008 : 115). Il ne faut pas confondre le contrôle civil des militaires et le contrôle

démocratique. Nous avons vu depuis le début de ce travail comment le gouvernement mexicain exerce un bon contrôle civil de l'armée, mais cela ne rend pas pour autant les relations civiles-militaires démocratiques. Díez (2008) mentionne trois facteurs clés pour avoir un contrôle démocratique (p.115-116). Premièrement, l'armée ne doit pas être subordonnée qu'au président, mais aussi aux institutions et aux procédures démocratiques. Ensuite, les décisions prises par l'armée doivent être sous une surveillance législative et être encadrer légalement.

«It is widely agreed that democratic control of the armed forces involves the establishment of meaningful parliamentary oversight of the management of the armed forces. (...) Indeed, David Pion-Berlin has argued that the main difference between civilian control and democratic control is the role exercised by parliaments.» (Díez, 2008: 116-117)

Le troisième facteur pour avoir un bon contrôle démocratique est que l'armée doit être assujettie au *rule of law* (état de droit). À cela, Manaut (2010) ajoute qu'un État démocratique nécessite deux importantes réformes au niveau de la défense : un ministre civil de la défense et une unification des forces armées (terre/air/marine) (p.170-171). Il semble donc problématique que, depuis la transition démocratique, des réformes aient été apportées dans les secteurs de l'économie et de la politique, mais pas au niveau de la défense et de la sécurité (Manaut, 2010 : 169). Ni le président, ni les forces armées ne veulent changer le « pacte », mais celui-ci doit être changé car il octroie une trop grande autonomie à l'armée, nuisant à l'instauration d'un contrôle démocratique.

Cependant, il faut concéder que de légers progrès ont émergé. Par exemple, un des bienfaits de la transition démocratique est que l'armée a démontré sa subordination

au gouvernement élu et non seulement au PRI. De plus, il y a une légère augmentation de la transparence. Le commandement de la Marine a annoncé publiquement ses missions et objectifs, ainsi que la distribution de leurs forces (Manaut, 2010 : 179). Il est d'ailleurs à noter que certains partis politiques ont confiance dans l'armée et c'est pourquoi ils lui ont demandé de protéger les votes lors de l'élection de 2006.

« With respect to the relationship between the armed forces and electoral processes, the political parties have a great deal of trust in the armed forces. Proof of this is that in the debate resulting from the 2006 presidential elections, the political parties unanimously approved making elements of the army responsible for protecting the ballots at polling places throughout the country. »
(Manaut, 2010: 179)

Le « pacte » fait entre le PRI et l'armée, suite à la révolution mexicaine, alloue une trop grande autonomie à cette dernière, ce qui va à l'encontre du processus de démocratisation. Afin de démocratiser les relations civiles-militaires, des changements doivent être apportés.

« Consequently, the balance of civil-military relations in Mexico has changed as the military has increasingly been assigned greater role but the armed forces have continued to operate with significant autonomy in some areas. » (Díez, 2008: 125)

Le Congrès a l'autorité et les moyens pour diminuer l'autonomie des forces armées et Díez mentionne cinq secteurs où cela doit être fait : l'impunité des droits humains, l'équipement militaire, le système de promotion, le déploiement des troupes à l'étranger et le budget. Des changements ont été apportés, mais rien qui transforme les relations

civiles-militaires. Par exemple, les forces armées ont instauré des programmes de sensibilisation des droits humains pour leur personnel, mais il y a toujours un manque de surveillance civile dans les tribunaux militaires. Une nouvelle loi est passée en 2003, la Loi de l'accès à l'information, qui permet d'avoir de l'information sur les équipements militaires, mais le Ministre de la Défense refuse de présenter les acquisitions d'équipements venant de l'étranger (Díez, 2008 : 130). Pour ce qui est des promotions, des changements ont été apportés au niveau des comités d'évaluation militaires, allouant une plus grande transparence sur le choix des promotions. Cependant, une fois que les demandes de promotions sont envoyées devant le Sénat, celles-ci sont approuvées sans plus d'analyse de la part des sénateurs, ceux-ci argumentant qu'ils manquent de connaissance et d'expertise sur l'armée. Depuis l'an 2000, toutes les demandes de promotions ont été acceptées (Díez, 2008 : 132) Sous le régime du PRI, les sénateurs étaient souvent des officiers à la retraite, mais depuis la démocratisation, seul le chef du Sénat peut être un officier à la retraite. Le prochain secteur où des changements ont été apportés est celui du déploiement des troupes. L'armée envoie toujours ses troupes en exercices et en missions à l'étranger, sans attendre l'accord du Congrès. Il est difficile de connaître le nombre exact de militaires participant à un exercice ou déployés. Quant au budget, ce secteur a toujours été le plus surveillé par le Congrès, même si cette surveillance reste faible. Le budget fédéral est approuvé par la Chambre des Députés, et une fois qu'un montant est défini pour l'armée, celle-ci gère son budget de façon autonome (Díez, 2008 : 135). En 1999, l'ASF (*Auditoría Superior de la Federación*) a été créée afin de vérifier les dépenses des forces armées; plusieurs irrégularités ont été

rapportées, tels les manques de documents pour des contrats ou des acquisitions de terrain, mais aucune mesure corrective n'a été prise.

« Autonomy over spending was one of the most important aspects that characterized the civil-military pact during the PRI rule, (...) The level of discretion has continued, and Congress has neither influenced decisions on spending nor overseen the actual spending. » (Díez, 2008: 135)

Toutefois, parmi ces cinq secteurs où l'on trouve l'autonomie, il y en a un qui demeure plus problématique que les autres pour la démocratisation du Mexique. Selon Pion-Berlin, paraphrasé par Díez, le plus grand obstacle à la consolidation démocratique est l'échec des gouvernements à faire respecter les droits humains, accordant l'impunité aux militaires (Díez, 2008 : 137). Au Mexique, le Congrès n'ose pas vraiment s'imposer dans le sujet des violations des droits humains et les progrès à ce niveau proviennent de la pression exercée par des acteurs non-gouvernementaux aux niveaux national et international, plutôt que par les élus.

Plus le gouvernement mexicain s'appuie sur l'armée pour défendre la sécurité interne, plus le rôle de l'armée est élargi et plus il devient difficile pour le gouvernement d'apporter les réformes nécessaires pour établir des relations civiles-militaires démocratiques. Les forces armées mexicaines refusent toujours que le Ministre de la défense soit un civil et qu'il y ait une unification des forces (armée/air/marine).

« As a final observation, Mexico has one of the best and most stable civil-military relationships in all of Latin America in terms of the subordination of the military to the president, but they are not relationships of subordination based on democratic instruments. » (Manaut, 2010: 182)

En résumé, les relations civiles-militaires mexicaines jouissent d'une certaine stabilité depuis la Révolution mexicaine et cela grâce à un « pacte » passé entre le gouvernement et les forces armées. Ce pacte assure la subordination et la loyauté de l'armée envers le gouvernement civil, en échange d'une autonomie dans la gestion de l'institution des forces armées. Plusieurs événements ont écorché les relations civiles-militaires, sans pour autant les déséquilibrer. Les combats contre les groupes de guérillas et contre le narcotrafic ont donné une plus grande visibilité à l'armée, suite à l'élargissement de son rôle. Plusieurs politologues craignaient l'effet que pourrait avoir cette militarisation du pays, mais le cas du Mexique démontre comment une augmentation du rôle de l'armée n'est pas une menace pour les relations civiles-militaires lorsqu'il y a une forte subordination aux autorités civiles. Présentement, la démocratisation de l'État nécessite des réformes démocratiques dans toutes ses institutions, y compris celle de la défense. Comme le mentionnait Pion-Berlin, le plus grand obstacle à la consolidation démocratique est l'impunité dont jouissent les militaires et c'est pourquoi nous allons nous concentrer sur ce sujet dans le chapitre suivant.

Chapitre III.

Les causes de l'impunité

« (...) it is no exaggeration to say that the issue of military impunity strikes at the very heart of the limits and possibilities of transforming the former national security states. (...) Impunity perpetuates the political autonomy of the military and its ability to act beyond the reaches of the rule of law and civilian authority.» (McSherry, 1992: 464-465)

Au Mexique, le problème de l'impunité s'aggrave avec le temps, malgré les tentatives de réforme apportées par le gouvernement. En effet, le gouvernement mexicain a changé son discours, au début des années 90', en prenant partie pour la défense des droits de l'Homme (Muñoz, 2009 : 36). Néanmoins, nous assistons aujourd'hui, vingt ans plus tard, à une augmentation des violations des droits humains et le système judiciaire n'est toujours pas en mesure d'apporter la justice. Nous pouvons nous demander pourquoi l'impunité perdure alors que des réformes ont été apportées et que le gouvernement cherche à consolider sa démocratie. Comme nous l'avons vu précédemment, l'armée mexicaine est responsable de nombreuses violations des droits humains et l'impunité dont jouissent les militaires reste intacte. Ce prochain chapitre va se pencher sur les causes de l'impunité chez les militaires, afin de mieux comprendre l'échec du gouvernement à faire respecter l'État de droit, dans sa composante du respect des droits humains. Premièrement, nous allons voir quelles sont les réformes mises en place par le gouvernement. Ensuite, nous analyserons les trois causes principales de

l'impunité, soit l'autonomie des militaires, les transgressions de l'autorité telles la corruption et les violations des droits humains et, finalement, les problèmes structurels de la justice militaire. Cette analyse nous permettra de mieux cerner les effets qu'a cette impunité sur la démocratie mexicaine.

Les réformes apportées par le gouvernement mexicain

Quezada et Rangel (2006) expliquent que le respect des droits humains est devenu une source universelle de légitimité et un moyen de consolider une démocratie (p.58). Ceci explique l'attrait des nouveaux pays démocratiques pour les droits humains. Cependant, nous pouvons nous questionner sur les véritables raisons poussant un gouvernement à apporter des réformes. Est-ce pour le bien de ces citoyens ou pour l'image que cela transmet à la communauté internationale? Selon Muñoz (2009), le degré de ces deux motivations dépend du président au pouvoir. Le Mexique mit du temps avant de se tourner vers le respect des droits humains et c'est le président Zedillo qui initia le changement de discours. Toutefois, lorsque l'on compare les raisons derrière les réformes entreprises par les présidents Zedillo (1994-2000) et Fox (2000-2006), elles semblent différer : selon l'auteur, Zedillo aurait réagi par pression, tandis que Fox aurait réagi pour consolider la démocratie (Muñoz, 2009 : 53-54).

Malgré les droits sociaux et les droits humains garantis par la Constitution de 1917, ceux-ci n'étaient pas respectés dû au manque de mécanismes pour les protéger

(Muñoz, 2009 : 36). Le gouvernement du PRI n'a jamais été très enclin à respecter les droits humains :

« Until the late 1990s, the country refused to accept international supervision of its internal human rights practices and was reluctant to promote the involvement of the international human rights regimes in other states. » (Muñoz, 2009: 37)

Ce n'est qu'à la fin des années 90' que le gouvernement mexicain changea son approche envers les droits de l'Homme. De nombreuses organisations non-gouvernementales (ONG) mexicaines⁸ avaient cherché à attirer l'attention des ONG internationales⁹ sur la situation des droits humains au Mexique (Muñoz, 2009 : 46) et les abus des droits de l'Homme commis lors de la révolte zapatiste furent l'élément déclencheur. Sous la pression et les demandes constantes d'enquêtes sur le territoire mexicain de la part des ONG internationales, Zedillo invita, en 1996, la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (IACHR). C'était la première fois qu'une organisation des droits humains internationale pouvait conduire une enquête sur le sol mexicain (Muñoz, 2009 : 47). Suite à cela, d'autres ONGs vinrent faire leurs enquêtes et le gouvernement créa en 1997 *l'Inter-Ministerial Commission for the Attention of Mexico's International Human Rights Commitments*. Les résultats des enquêtes furent très négatifs¹⁰ et le Mexique se trouva

⁸ Centre des Droits Humains de Fray Bartolomé de Las Casas, Centre des Droits Humains de Fray Francisco de Vitoria, Centre des Droits Humains de Miguel Agustí Pro Juárez, Commission pour la Défense et la Promotion des Droits Humains, Ligue Mexicaine pour la Défense des Droits Humains. (Muñoz, 2009 : 46)

⁹ Amnistie Internationale, Centre pour la Justice et le Droit international, Fédération Internationale pour les Droits de l'Homme, Human Rights Watch. (Muñoz, 2009 : 46)

¹⁰ En 1998, l'Union Européenne inclut le Mexique dans la liste de pays à surveiller, la Haute commissaire des droits humains offrit de l'assistance technique au gouvernement mexicain concernant les violations des droits humains au Chiapas, le Rapporteur spécial sur la torture critiqua

critiqué et inscrit sur la liste des pays à surveiller de l'ONU (Muñoz, 2009 : 48). Le gouvernement de Zedillo fut obligé d'adopter des initiatives domestiques pour les droits humains et une politique d'ouverture pour la surveillance internationale (Muñoz, 2009 : 49). Muñoz soutient que l'approche de Zedillo envers les droits humains était ambiguë, car d'un côté, Zedillo permit une ouverture de l'espace pour la surveillance internationale, mais son discours encourageait la souveraineté étatique et la non-intervention.

« While [Zedillo] opened some spaces for international supervision (particularly by intergovernmental bodies), he continued to stress, in discourse and in practice, state sovereignty and non-intervention. (...) his government was fundamentally opposed to international intervention in domestic affairs, including those related to human rights. » (Muñoz, 2009: 53)

L'approche des droits humains du gouvernement de Fox était bien différente dès le départ. Lors de sa campagne électorale, Fox promit de traiter les violations des droits humains commises sous le régime du PRI et d'instaurer la démocratie au pays. (Muñoz, 2009; Quezada et Rangel, 2006). Une fois élu, il signa une entente de coopération avec la Haute commission des Nations Unies sur les droits de l'Homme (HCDH) et rejeta la politique de non-intervention et de souveraineté nationale pour les droits humains (Muñoz, 2009 : 39). En 2002, le gouvernement de Fox signa de nombreux accords, notamment la Convention interaméricaine des personnes disparues par force, la Convention des Nations Unies pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité,

fortement le Mexique dans son rapport et la Commission interaméricaine publia un rapport sur le Mexique dans lequel la performance du gouvernement était critiqué. (Muñoz, 2009 : 48)

etc. En 2005, il signa également un accord pour la Convention contre la torture et contre tout acte ou punition dégradant, cruel et inhumain (Muñoz, 2009 : 40). De surcroît, Fox apporta quelques changements sur les plans constitutionnels et légaux. En 2001, le crime de la disparition fut ajouté au code pénal et la Constitution fut revue pour interdire toute discrimination. En 2002, le Congrès vota une loi sur le droit à l'information, et en 2005, la peine de mort fut abolie. Toutefois, les projets clés pour transformer le système judiciaire et réformer la Constitution au niveau des droits humains ne furent pas approuvés, ni même vraiment discutés, par le Congrès (Muñoz, 2009 : 41).

Malgré les changements apportés par le gouvernement mexicain, le Mexique ne semble pas progresser dans le domaine des droits humains. Kyle et Reiter (2012) ont procédé à une étude sur les différentes juridictions des tribunaux militaires de douze pays d'Amérique latine, par rapport aux droits de l'Homme. Selon leurs résultats, deux pays représentaient des anomalies : le Chili et le Mexique. Malgré les bonnes relations civiles-militaires et la subordination de l'armée au gouvernement civile, le Mexique n'a apporté aucune réforme substantielle au système de justice militaire, allouant l'impunité aux militaires pour leurs crimes contre les droits de l'Homme (Kyle et Reiter, 2012 : 39). Nous allons donc analyser les causes de l'impunité afin de mieux comprendre ce qui nuit aux réformes en matière des droits de l'Homme.

L'autonomie

Comme vu au chapitre précédent, les militaires jouissent d'un certain degré d'autonomie grâce à un « pacte » passé avec le gouvernement du PRI et à la militarisation de certains secteurs leur allouant de plus grandes responsabilités : « ,a pact that resulted in little civilian oversight and high levels of military autonomy. » (Díez, 2008 : 113) Cette entente interfère avec une plus grande surveillance du législatif sur les activités militaires, surtout au niveau du respect des droits humains.

« (...) legislative oversight has remained weak in areas that involve military-political autonomy, thereby posing a significant obstacle to the establishment of democratic civilian control of the armed forces. An area that is particularly troubling is that of human rights. » (Díez, 2008: 141)

Lorsque l'on parle des “*areas that involve military-political autonomy*”, ceci indique principalement les régions qui sont dominées par les cartels de drogue. Carpenter (2010) explique que certains territoires – la frontière Mexique/États-Unis, le Sinaloa, la région du Golf, etc. – sont contrôlés par les cartels et que le gouvernement y a très peu d'influence. Un membre du Conseil des affaires hémisphériques a déclaré:

« President Felipe Calderon may be the constitutionally-elected leader of the nation, but in reality, drug cartels and warlords exercise de facto authority over much of the area... ruling over whole sections of the Mexican countryside like sectoral feudal lords. » (Carpenter, 2010: 405)

Lorsque des régions sont sous le contrôle de *druglords*, le gouvernement envoie des troupes militaires afin de maîtriser la situation et combattre les narcotrafiquants. Cette

militarisation des secteurs ruraux accroît l'autonomie de l'armée mexicaine en augmentant son rôle, et de ce fait, son influence dans les prises de décisions politiques. Ferreyra et Segura (2000) argumentent que les militaires agissent de façon différente dans la sphère locale et nationale et cette contradiction est problématique (p.29). La sphère locale est définie par les limites géographiques, régionales, culturelles et politiques, tandis que la sphère nationale représente l'entité du territoire mexicain, ainsi que ses infrastructures et institutions (Ferreyra et Segura, 2000 : 19). D'un côté, l'armée a aidé à consolider la démocratie par sa subordination au gouvernement civil, mais si l'on regarde leurs actions dans certaines sphères locales (surtout dans les zones rurales), les militaires agissent selon les dynamiques présentes et répondent plus aux caciques locaux qu'au gouvernement central, qui est géographiquement loin et dont la présence est faible.

« Our concern is that this local militarization in states in which the military is pursuing guerrillas and drug dealers has allowed more independence from the national level and consequently more tolerance of human rights abuses. This clearly contradicts the national tendency toward democratization and the discourse of the central government. » (Ferreyra et Segura, 2000: 30)

Cette plus grande autonomie de l'armée fait qu'elle agit de façon moins responsable – en prenant part à la corruption et en violant les droits humains des citoyens – puisqu'elle est non-redevable; elle ne rend de compte à personne (Ferreyra et Segura, 2000 : 30). Sous le régime du PRI, de nombreux abus ont été commis par les forces armées, mais ceux-ci sont restés impunis car l'armée a profité de son autonomie dans ce domaine et refusait que le gouvernement ou quiconque vienne s'ingérer dans leurs affaires internes (Camp, 2005 : 264).

Depuis la transition vers la démocratie, la société-civile et la scène internationale exercent une pression de plus en plus forte pour un plus grand respect des droits de l'Homme, ce qui a conduit à l'adoption de certaines mesures (Díez, 2008 : 127). Par exemple, l'armée a intégré des programmes de sensibilisation aux droits humains auprès de son personnel, ainsi que des visites d'experts sur le sujet dans leurs écoles. Elle a introduit un code de conduite et créé un registre des membres suivant un cours ou une formation. De plus, la Loi de la Discipline a été réformée en 2003 pour la marine et en 2004 pour l'armée de terre et de l'air (Díez, 2008 : 128). Malgré une diminution des plaintes déposées envers les militaires, ces premiers gestes et réformes n'ont pas mis un terme aux abus causés par les militaires envers les civils. Pour que les changements apportés aient un réel impact sur le respect des droits humains, des réformes doivent être apportées au système de justice militaire, qui est au cœur du problème (Díez, 2008 : 128). Díez insiste sur le besoin d'une plus haute surveillance par le Congrès du système de justice militaire et sans cela, peu de changements concrets auront lieu. Il mentionne que les premiers changements apportés par les forces armées, mentionnés plus haut, sont les résultats de la pression exercée par des acteurs nationaux et internationaux, et non par le Congrès (Díez, 2008 : 129). Le problème est que les membres du Congrès ne voient pas la nécessité de réformer la justice militaire :

« Even though some members of Congress admit that problems persist in the administration of military justice, they believe that it is a « solid » and « strong » institution that does not need reform. » (Díez, 2008: 129)

En bref, l'armée mexicaine jouit d'une certaine autonomie, notamment au niveau des droits humains, grâce au « pacte » passé au début du régime du PRI. La militarisation des secteurs ruraux a augmenté cette autonomie, créant une dichotomie dans le comportement des militaires. La démocratisation exige qu'il y ait des réformes apportées dans toutes les institutions, y compris celle de la Défense, mais celles-ci modifieraient le « pacte » et débalanceraient les relations civiles-militaires. Les forces armées mexicaines protègent leur autonomie et tant que le Congrès ne s'implique pas plus dans les affaires internes de l'armée, aucune réforme substantielle n'aura lieu. Cette impunité par rapport aux actes des militaires encourage ces derniers à commettre des transgressions de la loi, tels la corruption, des assassinats politiques et des violations des droits humains, comme ils sont non-redevables. Comment le gouvernement gère-t-il ces transgressions de l'autorité?

Les transgressions de l'autorité

Le terme « transgression de l'autorité » est emprunté à Barracca, dans son article « Is Mexican Democracy Consolidated? » (2004). Barracca définit ce terme comme étant tout moment où un militaire déroge des lois civiles ou qu'un membre de l'exécutif contourne les procédures constitutionnelles (Barracca, 2004 : 1478). Il mentionne les violations des droits humains comme étant le facteur principal de transgressions, mais ne va pas plus loin dans son analyse. Nous allons ajouter à cela la corruption et la

criminalisation de l'opposition politique comme deux autres facteurs de transgressions de l'autorité, tout en nous concentrant uniquement sur les écarts commis par les militaires.

Les transgressions de l'autorité ont toujours existé, mais pas au même degré qu'aujourd'hui. La militarisation de nombreux États mexicains, due à la guerre contre le narcotrafic, a eu un effet négatif sur l'armée en augmentant le taux de corruption au sein de ses membres et en augmentant les abus envers les civils. L'autonomie conférée aux forces armées permet aux militaires d'agir selon leurs désirs, même si cela déroge des lois. Puisque les militaires sont jugés par leur propre système de justice, ils jouissent d'une impunité pour leurs actions. Cette impunité encourage la continuation d'abus, sans que le gouvernement ne s'y oppose (Schatz, 2008 : 263). On entre alors dans un cercle vicieux entre les transgressions de l'autorité et l'impunité. Nous allons maintenant voir comment la corruption, la criminalisation de l'opposition politique et les violations des droits humains sont à la fois des causes et des conséquences de l'impunité.

La corruption est un fléau pour n'importe quelle société et Robert S. Leiken (1996) affirme que celle-ci est une menace pour le libre-marché, les investissements, le développement et la démocratie (p.55) Au Mexique, la corruption est un problème qui s'intensifie et qui contamine les institutions démocratiques. Depuis les années 70', la police connaît une très mauvaise réputation; elle est extrêmement corrompue et indisciplinée (López-Montiel, 2000 : 81). Puisque cela ne s'améliorait pas, le gouvernement prit la décision de militariser certains postes de police, afin de rétablir la situation. Même si cette situation était loin de plaire, la plupart des mexicains ont

reconnu que cette décision était nécessaire pour regagner un certain niveau de sécurité publique (López-Montiel, 2000 : 82). En théorie les militaires sont plus résistants face à la corruption, dû aux valeurs qu'ils apprennent lors de leur formation, mais les larges sommes générées par le narcotrafic ont ébranlé cette supposition (Mares, 2003 : 63). La militarisation des postes de police n'a pas eu l'effet escompté et le degré de corruption est resté le même.

« Military intervention in non military areas has had more costs than benefits. The army's failure to manage crime in Mexico City, increasing corruption at high and middle levels (...) [have] weakened its internal cohesion. » (López-Montiel, 2000: 80).

La militarisation des postes de police a introduit la corruption au sein de l'armée et plusieurs cas ont été étalés au grand jour. L'exemple le plus populaire, mentionné par plusieurs auteurs – López-Montiel, 2000; O'Day, 2001; Chabat, 2002; et Camp, 2005 – est celui du général Jesús Gutiérrez Rebollo. Ce général était à la tête de l'Institut national du contrôle des drogues et il fut arrêté en janvier 1997 pour collaboration avec le cartel de Juarez. Rebollo vendait à ce cartel une protection pour leurs activités illicites (Chabat, 2002 : 138). Son arrestation fut un choc, car il occupait un poste très important dans la lutte contre le narcotrafic. Dans la même période de son arrestation, deux autres généraux furent arrêtés pour les mêmes raisons, mais ils étaient reliés à différents cartels. Plusieurs autres cas de corruption furent dénoncés, dont au moins 34 officiers haut-gradés (López-Montiel, 2000 : 93). Ceci créa de la tension dans les rapports entre le Mexique et les États-Unis, qui exigèrent une reformulation des politiques traitant de la guerre contre la drogue et des institutions y étant reliées. À cause de la pression exercée par les États-

Unis, le général Rebollo fut jugé devant une cour civile, ce qui fut une première pour un officier militaire (López-Montiel, 2000 : 93).

La corruption entre les cartels et les officiers de haut-niveau consiste principalement en un échange de renseignement de la part des officiers pour de l'argent. Par exemple, dans le cas du général Rebollo, ce dernier aurait prévenu le chef du cartel de Juarez, Amado Carillo, qu'un contingent militaire débarquerait au mariage de sa sœur pour le capturer. Rebollo disparut 20 minutes avant l'arrivée de l'armée (Chabat, 2002 : 144). Les prochains exemples démontrent les problèmes de corruption au sein des institutions mexicaines : la disparition de 400 kilos de cocaïne du bureau du Procureur Général de Sonora en juin 1997; l'acquittement non justifié d'un *druglord* accusé de blanchiment d'argent; et la fuite de Joaquín Chapo Guzmán¹¹ – chef du cartel de Sinaloa – d'une prison à sécurité maximale en janvier 2001 (Chabat, 2002 : 144).

Un autre problème relié à la corruption est la dualité du rôle des militaires postés le long de la frontière Mexique/États-Unis. Ceci est un exemple parfait de la transgression de l'autorité. Alors que les forces armées mexicaines occupent des contrôles routiers le long de la frontière des États-Unis pour combattre le narcotrafic, des militaires corrompus profitent de ces postes de surveillance pour faciliter le transport des drogues vers les États-Unis (O'Day, 2001 : 279). Ils utilisent la conduite d'exercices militaires le long de la frontière pour justifier leur présence, alors qu'en réalité, ils transportent de la drogue. Les véhicules militaires, ainsi que les véhicules approuvés par

¹¹ Joaquín Chapo Guzmán est à la tête du plus puissant réseau de narcotrafic du monde : le cartel de Sinaloa. Depuis 2009, il est classé parmi les hommes les plus puissants au monde dans le magazine *Forbes*, occupant présentement la 55^{ème} position (Forbes, 2012 : The World's Most Powerful People).

un officier haut-gradé, ne sont pas fouillés. O'Day (2001) décrit une autre tactique, employée par certains militaires pour transporter de la drogue aux États-Unis, qui dura plus d'un an. L'auteur explique comment les forces armées louèrent un terrain privé, le long de la frontière, et au moins une fois par mois, ils y installaient leur campement. Ils envoyaient alors une équipe de reconnaissance vérifier le terrain sur le territoire américain et une fois que tout était sécuritaire, ils faisaient traverser la drogue par un système de poulies. Ils pouvaient faire traverser une tonne de cocaïne en vingt minutes (O'Day, 2001 : 286). Il est arrivé que des militaires mexicains se fassent attraper par des agents frontaliers américains et ce qui fut surprenant est l'agressivité qu'ont démontré les mexicains sur le territoire américain (O'Day 2001, 289). Les soldats mexicains ont ouvert le feu sur les agents frontaliers avant de s'enfuir vers le Mexique. Aucune charge n'a été portée et les incidents sont très rarement reportés par les médias.

« What is even more disconcerting, however, is the fact that they can commit their nefarious criminal acts with impunity only because federal, state, and local law enforcement personnel know better than to act to stop them, or even to make (publicly accessible) official records of their activities. » (O'Day, 2001: 288-289)

Les militaires peuvent agir en toute impunité, sachant que personne ne viendra les arrêter. Les cartels de drogue ont construit leur puissance grâce au PRI, qui tolérait leur trafic dû à l'argent que cela générait (Bonner, 2010 : 38). Un spécialiste sur les cartels, Luis Astorga, suggère que les cartels sont une nouvelle forme d'hors-la-loi qui dépendent de la protection de la politique et de la police au lieu d'être indépendants (Carpenter, 2010 : 404). Aujourd'hui, les cartels de drogue sont devenus très puissants et ils génèrent

un revenu annuel d'environ 23 milliard de dollar, soit 20% du PIB (Carpenter, 2010 : 407). Leur contrôle s'étend sur le territoire, les institutions et les citoyens, mais leur but n'est pas de contrôler l'État.

« The cartel's control over armies, like control over land and people, is not aimed at directly controlling the state but preserving the illicit power structure set up alongside the state. » (Carpenter, 2010: 407)

L'armée mexicaine se bat contre les cartels de drogue et contre la corruption qu'apporte le narcotrafic, mais certains militaires se sont laissé corrompre. La corruption ne se limite pas au blanchiment d'argent, à l'échange de renseignement et au transport de la drogue; il y a aussi une criminalisation de l'opposition politique.

Malgré le peu de littérature sur le sujet, ce n'est plus un secret que le PRI utilisait les assassinats politiques comme stratégie pour garder le contrôle et éliminer des membres du PRD. Le Mexique a également connu sa « guerre sale », dans les années 70', où au moins 143 personnes ont été assassinées et jetées à la mer par les forces armées (Schatz, 2011 : 116). Nous ne nous attarderons pas sur le sujet de la corruption politique et des assassinats, mais il est important de le mentionner, comme cela fait également parti des transgressions de l'autorité. La justice criminelle est surchargée, corrompue et limitée dans ses actions, résultant en de l'impunité pour les responsables d'assassinats politique. Par exemple, Schatz (2011) explique qu'en moyenne, sur 100 cas, 70 passent en enquête. Sur ces 70 cas, seulement 23 accusations recevront une

enquête complète – les autres manquant de preuves valides. Sur les 23 cas, 11 se feront juger et seulement 3 personnes seront arrêtées et emprisonnées (Schatz, 2011 : 118).

« it is argued that the Mexican state showed its acquiescence in the killings through the impunity that was afforded the killers through the further disarming of the legal coercive powers of the existing state to properly prosecute and punish murderers. » (Schatz, 2008: 261.)

Il est difficile de mesurer l'implication des forces armées dans la criminalisation de l'opposition politique, car c'est un sujet qui est encore peu documenté. La criminalisation de l'opposition politique ne se limite pas à des politiciens du PRD, mais aussi à des policiers haut placés, des journalistes et des défenseurs des droits de l'Homme. L'assassinat de l'avocate Digna Ochoa, le 19 octobre 2001, fut un coup tragique pour toute la communauté mexicaine et les partisans des défenseurs des droits humains (Amnistie internationale [AI], 2001 : para. 1-3). Cette avocate travaillait sur de nombreux cas de violations des droits humains et tentait de mettre un terme à l'impunité des criminels. Cet assassinat a démontré que les promesses du gouvernement Fox de mettre fin à l'impunité et d'améliorer la situation des droits humains n'étaient toujours pas tenues et des changements devaient être apportés pour protéger les défenseurs des droits de l'Homme (AI, 2001 : para. 3). Le rapport annuel (2012) d'Amnistie internationale mentionne que plus de 20 défenseurs des droits humains ont été menacés ou attaqués en 2011 et que le décret établissant un mécanisme de protection pour ces derniers et les journalistes, établi en juillet 2011, ne semblait toujours pas être actif (AI, 2012 : Mexique - Défenseurs des droits humains). Les journalistes sont également des cibles des assassinats et attaques. La mort récente de six journalistes en moins d'un mois

(mai 2012) est alarmant; 81 journalistes ont été tués depuis 2000 et 14 ont « disparus » (AI, 2012 : para. 1 et 12). Les journalistes ciblés travaillaient tous sur le crime organisé et les cartels de drogue. O'Day (2001) explique que, malgré le danger, les journalistes continuent leurs recherches, mais pour leur sécurité, ils doivent publier anonymement leurs ouvrages (p.282). Le parlement a adopté une nouvelle loi, en mars 2012, sur la protection des défenseurs des droits humains et des journalistes, mais celle-ci est également toujours en attente de la signature du président (AI, mai 2012 : para. 15). Le Mexique doit faire de nombreux progrès dans le champ des droits humains afin de mieux protéger ses citoyens. Ceci est de plus en plus urgent, vu la situation aggravante du narcotrafic.

Lorsque les militaires impliqués dans la guerre contre le narcotrafic font preuve d'un excès de violence envers les civils, il y a une transgression de l'autorité. Depuis leur participation dans le combat contre le narcotrafic, le nombre de violations des droits de l'Homme a décuplé. Goodmen et Mendelson (1990) insistent sur le fait que le recours aux forces armées pour la guerre contre la drogue ne doit se faire qu'en dernier recours, lorsque toutes les autres solutions ont échouées (p.194). L'ancien président Felipe Calderón (2006-2012), a misé sur l'armée pour régler les problèmes du narcotrafic et il a donc augmenté le nombre de troupes militaires pour combattre le narcotrafic. Environ 50 000 soldats sont déployés à travers le Mexique pour combattre les cartels et démanteler les réseaux de drogue (Bricker, 2011 : 3). Cependant, ceci crée une augmentation des abus envers les civils, car les militaires n'ont pas été formés pour gérer

ce genre de conflit. Maureen Meyer, du Bureau de Washington sur l'Amérique latine (WOLA), dit que la hausse des violations des droits humains était une conséquence à prévoir de l'augmentation des troupes déployées. Elle explique que les militaires sont entraînés pour la guerre, pour tuer un ennemi précis, tandis que les policiers reçoivent une formation différente, où ils apprennent à interagir avec les civils tout en respectant les droits humains (Bricker, 2011 : 4). Il est donc normal que le militaire ne soit pas adapté à ce nouveau genre de conflit et qu'il doive s'ajuster. Toutefois, l'ampleur des abus des droits de l'Homme est inacceptable pour un pays qui se veut défenseur des droits de l'Homme. Le nombre des plaintes déposées devant la CNDH (*Comisión Nacional de los Derechos Humanos*) est passé de 182 en 2006 à 1415 en 2010. De plus, l'explosion des cas de violation des droits humains s'est faite récemment, atteignant 5055 plaintes déposées depuis le début du mandat de Calderón au 26 mai 2011 (Bricker, 2011 : 3-4).

Ces accusations portent sur des enlèvements, de la torture, des abus sexuels et des meurtres. Voici quelques exemples d'abus. Le 2 mai 1999, deux activistes environnementaux furent arrêtés par des militaires et détenus illégalement sous accusation de possession d'armes et de drogues. Ils furent battus, électrocutés et aveuglés temporairement par des lumières brûlantes dans leurs yeux (Human Rights Watch [HRW], avril 2009 : 28-29). Ce n'est qu'après deux jours de détention que les militaires les livrèrent aux civils, ce qui aurait dû être fait, légalement, immédiatement après l'arrestation.

Le 1 mai 2007, des centaines de soldats envahirent les municipalités de Nocupétaro, Caracuaró et Huetamo, dans l'État de Michoacán (HRW, avril 2009 : 38).

Ils recherchaient les individus qui avaient tué cinq militaires la veille, lors d'une attaque. Les soldats ont détenu 36 personnes, dont 5 mineurs pour plus de 84 heures. Les détenus furent battus, attachés, brûlés; on leur fit croire qu'ils allaient mourir par suffocation (un sac sur la tête) ou par noyade (*waterboarding*). Quatre filles mineures furent violées. Les militaires cherchaient à obtenir de l'information sur les groupes armés et narcotrafiquants (HRW, avril 2009 : 38). Ils seraient entrés illégalement dans une trentaine de maison, menaçant les habitants et volant leurs biens.

Un dernier exemple sur les violations des droits humains commis par les militaires remonte au 3 mars 2010. Un couple se retrouva pris dans leur voiture, entre un échange de feu opposant des militaires et des hommes armés. Lorsque les tirs cessèrent, la femme sortit de la voiture pour demander de l'aide aux militaires, comme son mari avait été atteint par une balle. Elle leur dit qu'ils étaient des citoyens non armés, mais les militaires leur tirèrent dessus à multiple reprise, à bout portant. Par la suite, des témoins affirment avoir vu les soldats placer des fusils auprès des corps, afin de faire croire que le couple était armé lors de l'incident (HRW, nov. 2011 : 182-183).

Ces différents exemples démontrent la brutalité et l'excès de violence employés par les forces armées mexicaines pour obtenir de l'information sur les membres de cartels. Dans la majorité des situations, les soldats emploient une force non proportionnelle à la menace, résultant à des abus des droits humains et même à des meurtres (HRW, nov. 2011 : 5-8). Toutefois, lors d'une conférence de presse au Sommet Nord Américain, le président Calderón a nié que les militaires agissaient à l'encontre des droits de l'Homme.

« Meeting Obama last year, Calderón publicly challenged human rights advocates to point to "any case, just one case, where the proper authority [police officers or soldiers] has not acted in a correct way." » (Vivanco, 2010: para3)

Ceci n'aide pas à diminuer le nombre d'abus commis par les forces de l'ordre. Il est important que le gouvernement reconnaisse le problème de l'impunité afin de prendre des mesures pour améliorer la situation actuelle.

L'autonomie allouée aux forces armées permet aux militaires de transgresser l'autorité – soit par la corruption, la criminalisation de l'opposition politique ou encore par les violations des droits humains – et comme ces derniers sont jugés par leur propre système de justice, ils sont très rarement reconnus coupables. Le système de justice militaire a de nombreuses lacunes et des changements doivent y être apportés afin que les militaires deviennent responsables de leurs actes et que l'État de droit prévale auprès de toute la société sans exception.

Les problèmes structurels de la justice militaire

L'armée mexicaine bénéficie de son propre système de justice, ce qui contribue à nourrir son impunité. Les faiblesses de ce système sont tout à l'avantage des militaires, qui se sentent protégés au lieu d'avoir à être redevables pour leurs transgressions de l'autorité. Plusieurs organisations des droits de l'Homme ont soulevé les failles du système de justice militaire, dans l'espoir que le Mexique les réformerait. Malgré les

nombreuses demandes, très peu de changements ont été apportés, puisque l'armée défend ses droits et que le gouvernement ne veut pas altérer les relations civiles-militaires. Les problèmes structurels de la justice militaire sont à la base de l'impunité dont jouissent les militaires et nous allons donc voir quels sont ces problèmes.

Une des premières questions qui vient à l'esprit lorsqu'on lit les plaintes déposées pour des violations des droits de l'Homme est la suivante : « Pourquoi ces cas, dont les accusés sont militaires, vont devant les tribunaux militaires au lieu de ceux civils? » Ceci va à l'encontre des traités internationaux sur la protection des droits humains :

« Mexico violates its international obligations by allowing its military justice system to investigate, prosecute, and try members of the military accused of committing human rights violations. » (HRW, avril 2009: 73)

Le Code de justice militaire a interprété à sa façon l'article 13 de la Constitution mexicaine, qui donne la juridiction aux militaires de toutes fautes ou crimes commis contre la discipline militaire (HRW, avril 2009 : 5). Le problème réside dans la définition de la « discipline militaire » – article 57.11 du Code de justice militaire – qui inclut tout crime commis par un militaire en service ou en lien avec des actes de service (Bricker, 2011 : 4). Ceci donne la juridiction aux militaires pour presque tous les crimes commis par les membres des forces armées, même si ces crimes sont de nature grave tels la torture et le viol. En 2005, la Cour suprême apporta une précision au terme de « service militaire », afin que les cas de viols et de torture soient transférés au civil. Le « service militaire » se limite désormais aux activités inhérentes à la position occupée par

le militaire (HRW, avril 2009 : 5). Ce léger changement par la Cour suprême n'eut pas les résultats escomptés, car même si on ne peut considérer la torture ou le viol comme « activité inhérente » aux militaires, la Cour suprême aurait dû préciser que toutes les violations des droits humains seraient traitées devant des tribunaux civils. La majorité des cas de violations des droits humains sont encore jugés devant les tribunaux militaires, et les rares cas déposés directement aux tribunaux civils sont envoyés aux militaires. Le Bureau du Procureur Général appuie indirectement le traitement des cas d'abus des droits humains par la justice militaire en transférant « automatiquement » aux tribunaux militaires les cas de violations des droits humains commis par un membre de l'armée (Bricker, 2011 : 5).

« The issue in Mexico is not the Constitution. It is the political will to ensure that cases of abuses against civilians are heard where they belong: in civilian courts where the requisite of independence and public scrutiny help secure justice for the victims. » (HRW, avril 2009: 5)

Avec la pression exercée par la scène internationale, le président Calderón envoya une nouvelle loi au Congrès, le 19 octobre 2010, proposant que les cas de torture, de viol et les disparitions forcées tombent sous la juridiction de tribunaux civils (Archibold, 2010 : para. 1-2). Cependant, ceci sous-tend que toutes autres violations des droits humains demeureraient sous la juridiction des militaires. La Cour interaméricaine des droits de l'Homme (IACtHR) déclara que cette réforme était insuffisante et ne répondait pas aux demandes de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (IACHR) (Bricker, 2011 : 8).

Le Mexique a signé de nombreux traités internationaux sur le respect des droits de l'Homme, s'engageant à les respecter et à les protéger. Ces traités obligent le Mexique à prévenir, enquêter et punir les violations des droits de l'Homme, ainsi qu'à proposer des réponses aux victimes telles la justice, la vérité, ou une réparation adéquate (HRW, avril 2009 : 63). Normalement, le Mexique ne devrait pas remettre aux forces armées les cas traitant de violations des droits humains et c'est pourquoi de nombreux organismes de défense des droits humains ont insisté pour qu'il y ait des changements.

« Following years of ignoring the international community's criticism of military jurisdiction, Mexico now finds itself legally obligated to change the Code of Military Justice. » (Bricker, 2011: 7)

Enfin, le 12 juillet 2011, la Cour suprême du Mexique annonça que le gouvernement mexicain devait désormais respecter ses engagements internationaux envers les droits humains, et donc s'assurer que toute violation des droits humains soit traitée devant un tribunal civil et non militaire. Amnistie Internationale (AI) reconnut cette décision comme étant une étape historique dans l'histoire de la lutte contre les violations des droits humains (AI, juillet 2011 : para.2). Toutefois, ceci ne s'appliquera que pour les cas futurs et non pour tous ceux déjà déposés (Bricker, 2011 : 8). Cette décision de la Cour suprême n'est toujours pas définitive et en date du 6 août 2012, l'espoir repose toujours sur le verdict des 28 cas d'abus analysés par la Cour suprême (HRW, 2012 : para 2 et 8). En dehors des problèmes de juridiction, le système de justice militaire connaît de nombreuses faiblesses expliquant pourquoi il n'est pas recommandé que les militaires obtiennent la juridiction des cas de violations des droits humains lorsqu'un militaire est impliqué. Il y a le manque d'indépendance des juges, le manque

de transparence, la difficulté des civils à participer à l'enquête et les falsifications des preuves.

Un des premiers problèmes structurels du système de justice militaire est le fait que les militaires sont juges d'eux-mêmes. Le Secrétaire de la Défense détient à la fois le pouvoir exécutif et judiciaire des forces armées (HRW, avril 2009 : 16). C'est-à-dire qu'il dicte le code de conduite des militaires tout en s'assurant que celui-ci soit bien respecté. Le Secrétaire de la Défense est en charge de choisir les juges et les procureurs – tous des membres actifs des forces armées – pour faire respecter la discipline militaire. Puisque les juges et les procureurs sont eux-mêmes militaires, ils doivent respecter la hiérarchie militaire et leurs jugements sont biaisés par leur précarité d'emploi. S'ils veulent garder leur poste, il va dans leur intérêt d'émettre une décision qui plaira au Secrétaire de la Défense, soit un verdict favorable au militaire accusé (Bricker, 2011 : 5). De plus, le Secrétaire de la Défense se réserve le droit de clore une enquête ou d'accorder des pardons lorsque la cour militaire déclare un militaire coupable (HRW, avril 2009 : 17). C'est pourquoi HRW a fortement recommandé, dans son rapport d'avril 2009, « Uniform Impunity: Mexico's Misuse of Military Justice to Prosecute Abuses in Counternarcotics and Public Security Operations », que les juges et procureurs soient mis en poste pour une période donnée, ce qui leur donnerait une sécurité d'emploi et une plus grande impartialité (p.8).

Un deuxième problème structurel du système de justice militaire est le manque de transparence. La majorité du système de justice militaire est fermé au public et seuls les personnes faisant partie d'une enquête – accusé, victime, juge, procureur, avocat – ont droit à la totalité de l'information (HRW, avril 2009 : 19). En théorie, les audiences sont publiques, mais il est très difficile, voir même impossible, de trouver de l'information sur l'heure et la date des audiences. De ce fait, aucun citoyen et journaliste ordinaire n'assiste au plaidoyer et au jugement. HRW a appelé six différents bureaux du Ministère de la Défense et aucun n'a pu donner de dates spécifiques pour les audiences futures (HRW, avril 2009 : 20). Il est également difficile d'obtenir de l'information sur l'état et l'avancement des enquêtes. Le Secrétaire de la Défense précise seulement si un cas est encore sous évaluation ou s'il a été fermé. Lorsqu'une enquête est en cours, les forces armées protègent toutes les informations, même celles de base telle la nature du crime commis.

« According to senior officials, SEDENA [*Secretaría de la Defensa Nacional*] considers information on any case confidential until there is a final judicial ruling that is not subject to any appeal, and they have an “absolute prohibition” on providing information until then. » (HRW, avril 2009: 21)

Avec ce manque de transparence vient une très faible participation des citoyens civils dans les enquêtes militaires. Non seulement il est presque impossible pour un individu d'obtenir de l'information sur les enquêtes, mais bien souvent, les citoyens mexicains ne veulent pas s'impliquer dans les enquêtes. Les victimes et leur famille n'ont pas confiance en l'armée car ce sont des militaires qui les ont abusés (HRW, avril 2009 : 19). Ils se sentent mal à l'aise de témoigner devant un tribunal militaire, qui dans

la grande majorité des cas, accorde l'impunité aux accusés. Dans bien des cas d'abus, les militaires ont menacé les victimes d'enlèvement, de torture et de mort s'ils parlaient à quiconque des violations qu'elles venaient de subir (HRW, avril 2009 : 27). Voici quelques propos exprimés par des victimes et leur famille, expliquant leur réticence à témoigner:

- "They ignored us back then, why would it be different now?"
- "How am I going to go to the PGJM [*Procuraduría General de Justicia Militar*] when I'm denouncing an army general?"
- "When one judges oneself, one always tries to find a justification (...) [military officers] simply try to cover for one another." »

(HRW, avril 2009: 26 et 54)

La justice civile ne révisé quasiment jamais les décisions prises par la justice militaire. L'accusé a le droit de demander une révision devant un tribunal civil s'il considère que le jugement est injuste, mais cela n'arrive pas comme le jugement est bien souvent favorable à l'accusé, qui est militaire (HRW, avril 2009 : 18). Ceci ramène au premier problème structurel mentionné plus haut : le fait que l'armée soit juge d'elle-même accorde l'impunité aux militaires. Il y a une autre possibilité pour qu'un cas attribué à la justice militaire soit transféré à la justice civile; la victime peut demander un recours légal à la protection des droits humains, nommé *recurso de amparo*. La complication avec cette protection constitutionnelle est que cela n'est possible que lorsqu'un procureur militaire décide de clore une enquête ou de ne pas porter charge contre un militaire accusé d'abus des droits de l'Homme (HRW, avril 2009 : 19). Une

victime est obligée d'attendre que l'enquête soit fermée, ce qui peut prendre des années, avant de pouvoir demander une injonction. Il y a donc un manque au niveau de la révision par des tribunaux civils sur les cas de violations des droits humains jugés par les tribunaux militaires. Les enquêtes prennent énormément de temps et bien souvent, elles sont fermées faute de preuves valides suffisantes, ce qui devient problématique.

Human Right Watch a analysé plusieurs enquêtes de violations des droits humains et a noté de nombreuses différences entre le résultat des enquêtes faites par la *Comisión Nacional de los Derechos Humanos* (CNDH) et celles faites par le *Procuraduría General de Justicia Militar* (PGJM). Il est remarqué que bien souvent, le PGJM décide de clore une enquête dû à un manque de preuves – ne tenant pas compte de preuves importantes – ou encore dû à un manque de coopération de la victime. Par exemple, le 4 juin 1994, trois sœurs furent violées chez elles par des militaires qui tentaient de les faire avouer qu'elles étaient membres du groupe de guérilla de l'EZLN (HRW, avril 2009 : 26-27). Un an après qu'elles aient porté plainte, le PGJM prit la décision de fermer l'enquête expliquant qu'il y avait un manque d'intérêt de la part des victimes et de leur représentant. En fait, l'enquête conduite par les militaires comportait plusieurs témoignages d'individus insistant sur la bonne conduite des militaires et niant les viols, sans tenir compte des témoignages des sœurs González Pérez, les victimes. De plus, les procureurs militaires ignorèrent les examens gynécologiques des sœurs, demandant qu'elles en refassent un, ce qu'elles refusèrent (HRW, avril 2009 : 27). C'est ce refus qui fit que le PGJM déclara que les victimes manquaient d'intérêt dans l'enquête et ferma leur cas. Dans un autre cas de violation des droits humains, où deux hommes furent détenus illégalement et torturés, les procureurs militaires donnèrent plus de poids aux

témoignages des militaires accusés, même si ceux-ci étaient questionnables par moment, car ils assumèrent que les militaires, en général, sont « de bonne foi » (HRW, avril 2009 : 29).

Les problèmes structurels au niveau de la justice militaire sont nombreux, mais ils peuvent être améliorés si on apporte les changements adéquats. Les lacunes du système encouragent l'impunité et expliquent pourquoi celle-ci perdure. De janvier 2007 à juin 2011, les procureurs militaires ont ouvert 3671 enquêtes sur les abus des droits de l'Homme et seulement 15 soldats ont été condamnés (HRW, nov. 2011 : 10). Chaque condamnation est une victoire et un pas vers l'avant, mais il faut de la patience. Le 12 août 2011, deux femmes indigènes célébrèrent le transfert de leur cas devant les tribunaux civils (AI, août 2011 : 1-3). Cela faisait dix ans qu'elles se battaient pour obtenir justice face à leurs violeurs, des militaires. Le transfert de leur cas devant la cour civile leur redonne l'espoir de vaincre l'impunité accordé aux militaires et d'instaurer un exemple pour les cas futurs. Maintenant, il reste à souhaiter que plus de cas aboutiront à des condamnations et que les militaires n'auront plus la juridiction des cas de violations des droits de l'Homme commis par un militaire.

En résumé, l'autonomie, les transgressions de l'autorité et les problèmes structurels de la justice militaire sont trois facteurs expliquant l'impunité. Nous pouvons dire que l'origine remonte au « pacte » passé entre l'armée et le PRI, allouant une certaine autonomie aux forces armées dans le domaine des droits humains. Le gouvernement mexicain est restreint dans sa surveillance des affaires internes de l'armée

et il ne veut pas trop s'ingérer pour ne pas bousculer les relations civiles-militaires. Avec l'élargissement du rôle des militaires, les forces armées déployées dans des zones rurales agissent avec une plus grande indépendance – abusant de leur force et commettant des violations des droits humains – et les militaires se sentent protégés comme ils sont jugés par leur propre système de justice. La justice militaire est la cause principale de l'impunité des militaires au Mexique et depuis des années, de nombreuses ONG et organisations mexicaines sur les droits de l'Homme demandent au gouvernement et à l'armée d'intervenir pour changer le Code de justice militaire. Des changements ont été apportés, mais sans grande incidence, jusqu'à la nouvelle loi, parue le 12 juillet 2011, donnant la juridiction aux civils des cas d'abus des droits de l'Homme commis par des militaires. Cette loi est un grand pas vers l'amélioration de la protection des droits humains et il reste à voir si celle-ci sera respectée. Tant que la justice militaire protégera les coupables, les militaires continueront à commettre des transgressions de l'autorité, que ce soit par la corruption ou par des violations des droits humains. Quels impacts ont ces facteurs sur la démocratie mexicaine, encore jeune? Les conséquences seront expliquées dans le prochain chapitre à l'aide d'auteurs ayant étudié les impacts de l'impunité sur la démocratie. Leur analyse nous permettra de mieux saisir les dangers encourus pour la démocratie si l'impunité des militaires perdure.

Chapitre IV.

Les risques de l'impunité pour la démocratie

« The result of impunity is invariably a renewed climate of fear in the society, and a pervasive sense of injustice and helplessness. Citizens become resigned to the fact that justice is beyond reach and dangerous to demand; impunity limits the horizons of what is possible. Simultaneously, impunity engenders a bolstered sense of power within the ranks of the military, and new rationalizations for terrorist methods. » (McSherry, 1992: 470-471)

L'impunité peut avoir de nombreuses conséquences sur un État et une société, comme l'explique bien cette citation de McSherry. Elle peut également avoir des conséquences sur la démocratie, plus particulièrement lorsque celle-ci n'est pas consolidée ou lorsqu'elle est faible. La démocratie mexicaine est encore jeune et nous allons exposer différentes analyses de politologues sur le sujet, afin de voir si celle-ci est consolidée ou encore en processus de démocratisation. Une fois l'état de la démocratie du Mexique établi, nous allons soulever les risques possibles en les mettant en lien avec les facteurs causant l'impunité, vus dans le chapitre précédent. Ceci nous permettra de mieux comprendre de quelle façon les causes de l'impunité des militaires peuvent affecter les fondations de la démocratie.

L'état de consolidation

Avant d'aborder l'état de consolidation de la démocratie mexicaine, il est nécessaire de définir le concept de la démocratie, étant donné qu'il existe plusieurs définitions. D'une part, il y a les minimalistes (Schumpeter), qui appuient une démocratie électorale, et d'autre part, les maximalistes (Dahl et O'Donnell), qui défendent la démocratie libérale. La définition de la démocratie de Dahl comprend les sept éléments suivants : des élections compétitives, libres et justes; une élection de représentants; le droit de se présenter comme représentant; le suffrage universel; la diversité des sources d'information; la liberté d'expression; et la liberté d'association (Millet, Holmes et Pérez, 2009, p.27). O'Donnell ajoute à cela l'État de droit. Cet élément est très important pour une démocratie libérale et l'auteur le définit comme étant « l'application équitable de quelque loi que ce soit par les institutions étatiques incluant le système judiciaire. » (O'Donnell, 2001, p.204) La définition maximaliste d'O'Donnell est considérée comme étant le modèle à atteindre, étant la plus complète, et c'est pourquoi, lorsque nous parlerons de démocratie, nous prendrons cette définition.

Pour revenir à l'état de consolidation de la démocratie mexicaine, il semble ne pas y avoir de consensus entre les politologues. Certains parlent de consolidation tandis que d'autres font référence à la démocratisation du Mexique ou aux tentatives de consolidation. En voici deux exemples : Diane Davis, (2006), qui explique comment le Mexique est toujours en phase de démocratisation : « In exploring the relationship between Mexico's democratization and its deteriorating rule of law, (...)» (p.60), et Camp (2007), qui considère pour sa part que le Mexique termine sa phase de

démocratisation : « With the election of Vicente Fox, Mexico now faces the final stages of democratization. » (p.291)

Le Mexique a obtenu son statut démocratique suite aux élections de 2000, ce qui prouve qu'il y a bien un processus électoral établi. Ces élections furent un grand moment pour le Mexique, mais cela ne suffit pas à instaurer et à consolider une démocratie. Pour instaurer une démocratie de type libérale, certains droits civils doivent être respectés, telles la liberté d'expression et la liberté d'association, renforçant l'État de droit. Lorsque l'on regarde la situation des droits humains et de la sécurité publique au Mexique, ce dernier a de nombreux progrès à faire afin de devenir une démocratie libérale. Pourtant, selon l'étude de Steven Barracca (2004), qui a dédié tout un article sur l'état de consolidation de la démocratie mexicaine, la démocratie mexicaine est belle et bien consolidée :

« Applying the analytical framework to the Mexican case, the regime can be cautiously pronounced consolidated. (...) Accordingly, one can cautiously conclude that there is a low probability of democratic breakdown in Mexico in the medium term. » (Barracca, 2004: 1483-1484)

Ainsi, Barracca soulève aussi le risque d'un recul de la démocratie. Il mentionne trois facteurs qui peuvent déconsolider cette démocratie: la corruption, le non-respect des lois et la faible protection des droits civils. Ceci sera abordé dans la section suivante, en plus de la stagnation démocratique et des relations civiles-militaires non démocratiques comme risques à la démocratie.

Les risques pour la démocratie

Une démocratie consolidée n'équivaut pas à une démocratie définitive. Il existe plusieurs risques qui pourraient apporter soit une stagnation ou un retour en arrière de la démocratie. Nous allons voir trois risques à la démocratie mexicaine, selon les écrits de trois politologues – Pinheiro, Díez et Barracca –, et les mettre en lien avec les trois causes de l'impunité vus dans le chapitre précédent, soit l'autonomie, les transgressions de l'autorité et les problèmes structurels de la justice militaire.

Paulo Sérgio Pinheiro (2005) apporte le concept de la stagnation démocratique dans son article « Démocratie et État de non-droit au Brésil : analyse et témoignage ». Comme il a été mentionné dans le cadre théorique, Pinheiro insiste sur l'importance d'avoir un État de droit équitable et fonctionnel pour un gouvernement démocratique (Pinheiro, 2005 : para.8). Pour atteindre ceci, des réformes doivent être apportées au système juridique afin que tous aient droit à une justice uniforme.

« (...) la démocratie réclame la réalisation d'un ensemble toujours plus élargi d'exigences. Celles-ci constituent l'état de droit, le *due process of law*, le droit à un jugement juste et équitable, au respect de l'intégrité physique des citoyens. Pendant toute la période républicaine au Brésil, quel que soit le régime, dictatures et démocraties confondues, on a toujours répondu de façon très restreinte à ces demandes. » (Pinheiro, 2005 : para.8)

Un gouvernement sans État de droit fonctionnel se dirige vers une stagnation démocratique. Or, nous avons vu dans le chapitre 3 que l'armée mexicaine bénéficie de son propre système de justice dont les faiblesses nuisent à l'impartialité de la justice. Les

militaires accusés jouissent d'une impunité les plaçant au dessus de l'État de droit, ce qui a pour conséquence de diminuer la confiance des citoyens mexicains envers la justice (Davis, 2006 : 54). Pinheiro met en garde contre cette réaction car bien souvent, la discrimination dans le système judiciaire conduit les gens affectés à prendre la situation en main en faisant leur propre justice. Cela augmente les violences illégales et de ce fait, l'insécurité publique (Davis, 2006 : 55-56). McSherry (1992) explique comment cette montée de violence et d'auto-justice peut déclencher une chaîne de réactions qui mine l'État de droit.

« Failure to sanction those responsible perpetuates a climate of fear and may set into motion a chain reaction of processes which undermine the rule of law. (...) The effect upon society is corrosive, promoting cynicism and disrespect for civilian government and law. » (McSherry, 1992: p.485)

Pour revenir à l'étude de Pinheiro sur le Brésil, ce dernier souligne le besoin de réformes au niveau de la justice pénale afin d'éviter une stagnation démocratique. Depuis le processus de démocratisation brésilien, des changements ont été apportés dans tous les domaines, à l'exception de la justice pénale. Nous pouvons comparer le cas du Mexique à l'analyse de Pinheiro, car, comme pour le Brésil, le Mexique n'a pas eu de réformes efficaces dans son système judiciaire depuis sa transition vers la démocratie. Nous avons au chapitre 3 les tentatives de réformes et les quelques changements qui furent apportés, mais rien qui ne transforme la base du système de justice. Les recherches de Kyle et Reiter (2012) sur le sujet confirment qu'il n'y a pas eu de changements concrets dans la justice militaire mexicaine, à l'égard des violations des droits humains, ce qui est une anomalie compte tenu du degré de subordination de

l'armée au civil (p.36). Selon Kyle et Reiter, une armée subordonnée au pouvoir civil augmente les chances de réformes de son système judiciaire; plus une armée est faible (basée sur ses moyens et effectifs), plus il sera facile pour un gouvernement de réformer la justice militaire. À partir de ces facteurs, le Mexique devrait déjà avoir entamé des réformes concernant les violations des droits humains, mais ce n'est pourtant pas le cas. Les auteurs expliquent l'anomalie du Mexique par un lien direct avec le problème grandissant du crime organisé, du narcotrafic et, non le moindre, de la corruption dans le corps policier. Malgré la « faiblesse » de l'armée mexicaine, celle-ci occupe un rôle de plus en plus important, par sa participation accrue dans le combat contre le narcotrafic, lui permettant de garder ses prérogatives (Kyle et Reiter, 2012 : 41). Ceci résulte en de nombreuses violations des droits humains et, malgré les demandes de réformes de nombreux activistes des droits de l'Homme, aucune réforme efficace n'a été apportée.

« What few calls there have been for reform in Mexico have been ignored by the military. » (Kyle et Reiter, 2012: 41)

En bref, l'État de droit mexicain n'est pas équitable et l'impunité des militaires est une injustice qui peut nuire à la démocratie à long terme. Comme le mentionne Pinheiro (2005), « [a]ucun régime ne peut être vraiment démocratique si ceux qui n'appartiennent pas à l'élite n'ont aucun accès aux droits ni aux instruments assurant un contrôle social effectif des élites » (para.8). Depuis la démocratisation, l'institution de la justice est restée pareille que sous l'autoritarisme du gouvernement précédent. Le nouveau gouvernement démocratique n'arrive pas à changer l'héritage de ces prédécesseurs, soit le « pacte » dans le cas du Mexique. Des réformes doivent être apportées au système de justice mexicain, sans quoi, le Mexique se dirige vers une stagnation démocratique. Pour

Pinheiro (2005), l'incapacité à réformer le système judiciaire provient de la crainte de ceux qui sont au pouvoir, de perdre ce dernier (para.12). Ils acceptent alors de sauvegarder certaines mesures de l'ancien régime, même si celles-ci ne sont pas démocratiques. Au Mexique, l'impunité dont jouit l'armée permet à cette dernière d'agir à sa guise, causant de nombreuses violations des droits humains. La brutalité utilisée par les autorités étatiques affecte l'État de droit :

« En ce début de siècle, un grand nombre d'institutions, relevant de la compétence des gouvernements des États, plutôt que de sauvegarder l'État de droit, continuent à le rogner en utilisant des tactiques brutales et létales pour traiter de la violence. » (Pinheiro, 2005 : para.32)

Cependant, il devient de plus en plus difficile d'apporter des réformes touchant à l'armée, car le gouvernement, en élargissant le rôle des forces armées, accorde aux militaires une certaine liberté d'action en ce qui a trait au combat contre la drogue. Ceci nous conduit à la deuxième menace pour la démocratie, les relations civiles-militaires non démocratiques.

Le Mexique entretient de bonnes relations civiles-militaires; celles-ci sont stables, mais pas pour autant démocratiques (Manaut, 2010 : 182). Comme il a été mentionné dans le chapitre 2, il faut faire une distinction entre un contrôle civil et un contrôle démocratique. L'autonomie dont jouit l'armée mexicaine, depuis son entente faite avec le PRI, va à l'encontre des relations civiles-militaires démocratiques. Díez (2008) insiste sur la nécessité d'avoir ce genre de relation pour consolider une démocratie (p.141), mais

pour ce faire, des changements doivent être apportés dans l'institution de la Défense. Le législatif, plus particulièrement le Congrès, doit exercer une plus grande surveillance des affaires internes des forces armées. Le risque de ceci pour la démocratie est de chambouler l'équilibre des relations civiles-militaires, mais ne pas faire de réforme nuirait à la consolidation de la démocratie en sauvegardant des relations civiles-militaires non démocratiques.

Nous avons vu qu'il y a cinq domaines où l'armée gère ses actions indépendamment : les droits humains, l'acquisition d'équipements militaires, les promotions, le déploiement des troupes et le budget. De légers changements ont déjà été apportés (voir le chapitre 2), mais rien qui ne transforme fondamentalement l'autonomie des militaires. Kyle et Reiter (2012) ont mentionné que c'étaient les forces armées qui ne voulaient pas changer la situation actuelle¹², mais Díez soutient que cela serait plutôt dû aux élus, membres du Congrès :

« Because of their lack of interest and knowledge in military matters, their generalized approval of the armed forces' performance, and their perception that their role is that of legislating rather than overseeing the functioning of federal institutions, members of Congress have not taken any significant steps toward increasing oversight of the military, and thus legislative oversight has remained weak. » (Díez, 2008: 141)

L'armée et le gouvernement mexicain craignent les effets que pourraient avoir des changements sur leur relation. Toutefois, ne pas démocratiser l'institution de la Défense

¹² Voir la citation à la p.82

constitue un risque plus grave qui minerait la consolidation de la démocratie mexicaine, surtout si aucun changement n'est apporté dans le système de justice militaire.

Le troisième et dernier risque pour la démocratie que nous allons aborder est le *slow death*, un concept emprunté à Steven Barracca (2004). Ce principe comprends trois éléments – la corruption, le non-respect des lois et la faible protection des droits civils – qui peuvent apporter un recul de la démocratie vers un régime semi-autoritaire ou autoritaire (Barracca, 2004 : 1480). Lors de son analyse sur l'état de consolidation du Mexique, Barracca s'est penché sur chacun de ces facteurs afin de mesurer les risques possibles d'une régression de la démocratie. Nous allons reprendre ces éléments et les mettre en lien avec les causes de l'impunité vues dans le chapitre 3, afin de mieux cerner leur impact sur la démocratie et les risques d'un *slow death*.

Barracca explique qu'il existe différentes formes de corruption, certaines plus nocives que d'autres. Au Mexique, on retrouve les formes plus nocives, telles la corruption au sein du système judiciaire nuisant au respect des droits civils, des irrégularités dans les campagnes de financement des candidats aux élections ou encore une régularité de la corruption dans la bureaucratie, minant les institutions démocratiques (Barracca, 2004 : 1481). Tant que le Mexique instaure des moyens pour contrer ces types de corruption, la démocratie n'est pas à risque. Cependant, nous avons vu précédemment que la corruption se répand de plus en plus dans les rangs des forces armées et qu'il y a un bon degré de corruption dans le système judiciaire militaire. Diane Davis (2006) a écrit un article sur l'échec de la militarisation des postes de polices au Mexique. La

corruption chez les policiers compromettait l'efficacité de ces derniers à un point tel que le gouvernement dut se tourner vers les militaires pour rétablir la situation (Davis, 2006 : 73-74). Les résultats ne furent pas très positifs et la corruption augmenta chez les officiers militaires. Selon Davis, ceci est dû au très haut niveau de corruption dans le corps policier et à la faiblesse du système judiciaire. Le mélange de ces deux facteurs crée une diminution de la confiance des citoyens envers l'État de droit, et par ce fait, une augmentation de la criminalité (Davis, 2006 : 54). L'auteur explique comment une augmentation des salaires des policiers et des militaires semblerait être une solution logique pour diminuer la corruption, mais cette idée est non viable; le gouvernement ne peut pas rivaliser contre l'argent générée par le narcotrafic (Davis, 2006 : 62). Depuis l'analyse de Barracca sur la corruption au Mexique, la situation a empiré malgré les efforts du gouvernement pour arrêter ce fléau.

Le deuxième facteur pouvant conduire à un recul de la démocratie est le non-respect des lois. Barracca (2004) soulève le problème alarmant de la montée de la criminalité et de l'insécurité publique, tout en affirmant que ces non-respects des lois ne sont pas des menaces directes au fonctionnement des institutions démocratiques (p.1482). Cependant, si l'on prend note de la thèse avancée par Diane Davis (2006), on peut supposer que le non-respect des lois représenterait un risque plus alarmant que ne le suggère Barracca. Davis introduit une nouvelle idée, selon laquelle la démocratisation apporte une augmentation de l'insécurité publique et, tant que l'État de droit n'est pas juste et équitable, cela attaquerait la démocratie et diminuerait sa qualité (Davis, 2006 : 55). Selon l'auteure, au Mexique, l'approfondissement de la démocratie apporte de gros problèmes de sécurité, dus à la décentralisation du pouvoir, et sans un État de droit

fonctionnel, les citoyens prennent la justice entre leurs mains. Le manque de confiance des citoyens envers la justice, ainsi que la corruption et l'impunité des autorités étatiques, favorisent le développement de la criminalité, perpétuant le problème de l'insécurité publique (Davis, 2006 : 54-55). La situation n'est pas encore critique, mais si aucun changement n'est apporté, le non-respect des lois pourrait conduire à un effacement de la démocratie.

« As democracy has deepened, the security situation has worsened, citizens are more politically disenfranchised than ever, and few are turning to their democratic leaders to solve the problems. » (Davis, 2006: 80)

En dernier lieu, Barracca a analysé le degré de protection des droits civils afin de voir si celui-ci était assez fort pour maintenir la démocratie mexicaine. Un gouvernement qui ne réussit pas à protéger les droits civils de ses citoyens a un système judiciaire pénal très faible (Barracca, 2004 : 1482). Au Mexique, l'impunité est un problème grandissant et le système de justice militaire représente de nombreuses lacunes, comme il a été abordé dans le chapitre précédent. Barracca déduit que ceci n'est toujours pas un problème immédiat pour la démocratie, car le Mexique procure à ces citoyens les droits civils de base pour être une démocratie. Pourtant, selon les résultats de Freedom House, le Mexique obtient le pointage minimum requis pour être considéré démocratique (Barracca, 2004 : 1482). Avec l'augmentation des attentats envers les journalistes et les politiciens¹³, nous pouvons observer une diminution de la protection des droits civils. Les criminels sont épargnés du au faible système de justice criminel et ceci est une

¹³ Voir le chapitre 3, p. 15-16

attaque contre la démocratie, dans la mesure où la justice est la fondation de la démocratie.

« Since impunity implicitly places certain powerful groups in society above the law, attempts to establish due process and equality under the law are seriously undermined. If the foundation of democracy is justice, impartially and equally applied, impunity corrupts that foundation. » (McSherry, 1992: 485)

En résumé, après avoir observé le niveau de corruption, de non-respect des lois et de la faible protection des droits civils au Mexique, Barracca avait conclu que la démocratie mexicaine ne risquait pas de régression. Cependant, en mettant son analyse en lien avec les causes de l'impunité vues dans le chapitre 3, nous pouvons constater que la situation concernant les trois facteurs du *slow death* empire au lieu de s'améliorer. Le Mexique est à la limite de la consolidation et si aucun changement n'est apporté, ce pays pourrait faire face à un recul démocratique. C'est pourquoi nous allons voir quelques recommandations qui ont été apportés par Human Rights Watch (HRW) afin de solidifier la démocratie mexicaine en mettant un terme à l'impunité des militaires.

Recommandations

La démocratie mexicaine est faible et pourrait faire face à une stagnation ou à une régression. Nous venons de voir comment les trois risques pour la démocratie – la stagnation démocratique, les relations civiles-militaires non démocratiques et le *slow*

death – ont pour moteur les causes de l’impunité. En d’autres mots, l’impunité nuit grandement à la démocratie mexicaine et, de ce fait, le problème grandissant de l’impunité des militaires affecte le régime démocratique mexicain. Voici quelques exemples des recommandations proposées par HRW pour mettre un terme à l’impunité des membres de l’armée.

Afin de mettre un terme à l’impunité militaire, HRW a fait plusieurs demandes de réformes au système de justice militaire, aux organismes mexicains des droits humains, ainsi qu’à l’Union Européenne et aux États-Unis. Pour commencer, HRW insiste sur la nécessité que tous les cas de violations des droits humains soient envoyés devant les tribunaux civils. Aucun cas d’abus ne devrait être traité par la justice militaire car celle-ci ne mène pas des enquêtes approfondies et impartiales (HRW, nov. 2011 : 17). Le président avait envoyé une demande de réforme au Congrès, en 2010, mais celle-ci n’était pas assez complète¹⁴. De plus, il devrait être interdit d’utiliser des confessions obtenues sous de la torture. Afin de diminuer le nombre de détentions illégales et de torture, les autorités devraient être obligées de livrer immédiatement suite à l’arrestation les détenus à la justice (HRW, nov. 2011 : 19). Un autre problème du système de justice militaire est la désinvolture dont font preuve les procureurs lors de leurs enquêtes¹⁵. Pour

¹⁴ Voir le chapitre 3, p.22

¹⁵ Les procureurs militaires ne font pas un bon usage des preuves recueillies : ils se fient aux preuves ajoutées par les soldats sur la scène de crime, au dépend de la victime, et ils négligent les témoignages de personnes clés, tels de la victime ou des citoyens témoins de l’abus. Les procureurs militaires omettent de faire passer des tests d’alcoolémie aux soldats accusés d’intoxication d’alcool au moment de l’incident.

améliorer cela, un protocole devrait être écrit sur les démarches à suivre lors d'une confrontation entre des membres des forces armées et des citoyens. Une base de données sur les personnes arrêtées permettrait de localiser les détenus et éviter des disparitions (HRW, nov. 2011 : 21). Les recommandations faites aux organismes mexicains de défense des droits de l'Homme consistent à garder un suivi sur les plaintes de violation des droits humains et à aider la victime et sa famille à obtenir des preuves lorsqu'il en manque. Aucun cas d'abus des droits de l'Homme ne devrait être envoyé à la justice militaire (HRW, nov. 2011 : 22). HRW suggère fortement à l'Union européenne et aux États-Unis de revoir et d'ajouter des critères sur les droits humains dans leurs plans d'aide « Strategic Partnership » et « Mérida Initiative ». Toutes ces recommandations, si respectées, devraient réduire l'impunité des militaires et assurer une plus grande justice aux victimes.

« If implemented, the recommendations outlined above (...) will strengthen the protection of human rights in Mexico. They will also improve the quality of investigations, increase the effectiveness of criminal prosecutions, and rebuild civilians' confidence in law enforcement, all which are key ingredient to improving public security. » (HRW, nov. 2011: 24)

Il est donc primordial pour le Mexique et les organisations touchées d'accorder de l'importance à ces recommandations, afin d'approfondir la démocratie mexicaine.

De plus, il est arrivé que les procureurs militaires enquêtent sur les crimes mineurs commis par des soldats au lieu des crimes graves. (HRW, avril 2009 : 37)

Pour conclure ce chapitre, nous allons reprendre les points importants mentionnés plus haut, dans le but de répondre à notre hypothèse. Barracca soutient que la démocratie mexicaine est consolidée, malgré les transgressions de l'autorité et la faible protection des droits civils. Cependant, depuis son analyse, la situation au Mexique s'est dégradée. Il y a une hausse de corruption, de criminalité et d'impunité. L'impunité des militaires représente une menace à la consolidation démocratique dans la mesure où ses causes ont chacune un impact négatif sur la démocratie. Premièrement, l'autonomie des militaires donne des relations civiles-militaires non démocratiques; la Défense étant la seule institution à ne pas avoir été démocratisée. Par la suite, les transgressions de la loi se multiplient, avec la corruption dans les rangs et l'explosion de violation des droits humains, ce qui pourrait conduire à un recul de la démocratie. Et, en dernier lieu, les problèmes structurels de la justice militaire vont mener à une stagnation démocratique si aucune réforme n'y est apportée. Ceci nous permet de conclure que la démocratie mexicaine est encore consolidée, comme l'affirme Bonner : « Mexico may be violent, but it is not out of control. Nor is Mexico a failed state.» (Bonner, 2010: 41) Toutefois, le gouvernement doit remédier aux problèmes de l'impunité le plus rapidement possible afin de ne pas assister à la régression de sa démocratie. Comme l'indique Camp, la démocratie mexicaine est en équilibre fragile, la corruption politique étant une transgression de l'autorité ayant un impact majeur sur le maintien de la démocratie.

« If Mexico can adress (...) political corruption in the next decade, democracy's future seems assured. If it fails to address [this issue], its survival is questionable. » (Camp, 2007: 296)

Conclusion générale

Depuis les années 70', l'armée mexicaine a élargi ses effectifs et sa visibilité dans la société mexicaine. Les combats contre les groupes de guérillas et, plus particulièrement, contre le narcotrafic ont nécessité une plus grande participation des forces armées dans la société et de nombreux politologues – Camp, Cole, Goodman et Mendelson, López-Montiel, Mares, Ronfeldt et Serrano – soulèvent le danger de ceci pour la démocratie encore jeune du Mexique. En Amérique latine, de nombreux coups d'État furent associés à une augmentation de l'influence de l'armée dans la sphère politique, ce qui justifie la crainte de certains politologues pour le Mexique. Toutefois, nous avons vu que les forces armées mexicaines se distinguent de plusieurs autres armées de l'Amérique latine par leur professionnalisme et leur subordination au gouvernement civil, cela depuis la fin de la Révolution de 1910. L'armée mexicaine et le gouvernement du PRI, suite à la révolution, ont formé une entente allouant une certaine autonomie aux militaires pour la gestion de leurs affaires internes, en échange d'une subordination au gouvernement civil. Ce « pacte » est à la base de la stabilité des relations civiles-militaires, mais aujourd'hui, cet accord non démocratique contribue à maintenir l'impunité des militaires. Ceci est problématique, plus particulièrement au niveau des droits humains, car depuis les dernières années, une explosion de violations des droits humains commis par des militaires a lieu.

La croissance rapide de la violence et des abus des droits humains au Mexique alarme les organisations des droits de l'Homme au national et à l'international. Human Rights Watch (HRW) a comptabilisé le nombre de plaintes déposées devant la CNDH (*Comisión Nacional de lo Derechos Humanos*) et il est choquant de voir les chiffres augmenter à chaque année, malgré l'engagement du gouvernement mexicain à faire respecter les droits humains. En effet, le gouvernement mexicain, depuis les années 90', a changé son discours en faveur de la défense des droits de l'Homme, mais aucune réforme substantielle n'a été apportée au système de justice. Les réformes apportées sont soit incomplètes ou elles bloquent au niveau du Congrès ou de la Cour Suprême. L'impunité des militaires accusés de violations des droits humains est un problème grave que le Mexique doit traiter car cela pourrait nuire, au long terme, à sa démocratie. Le but de cette thèse était de comprendre les causes de cette impunité, afin de mieux en cerner les conséquences pour la démocratie. Trois facteurs ont été analysés, le premier étant l'autonomie des militaires. Depuis l'élargissement de leur rôle, les forces armées mexicaines furent déployées à travers le Mexique, dans les secteurs ruraux comme dans les villes, afin de combattre les groupes de guérillas et les cartels de drogues. Díez (2008) cite cinq secteurs dans lesquels l'armée jouit d'une certaine autonomie, suite à son entente passée avec le PRI: l'acquisition d'équipements militaires, les promotions, le déploiement de troupes et de personnels militaires à l'étranger, les dépenses du budget et les droits humains. Cette autonomie va à l'encontre de relations civiles-militaires démocratiques et c'est pourquoi des réformes doivent être apportées au niveau de l'autonomie des forces armées.

Les transgressions de l'autorité sont le deuxième facteur responsable de l'impunité des militaires. Cela englobe la corruption, la criminalisation de l'opposition politique et les violations des droits humains. Depuis sa participation dans le combat contre la drogue, la corruption est de plus en plus présente dans les rangs de l'armée et dans la société en général. Une militarisation de certains postes de police fut préconisée pour contrôler la corruption dans le corps policier, mais les résultats furent peu concluants et, au contraire, cela augmenta la corruption dans l'armée. Au niveau des assassinats politiques, il est difficile de quantifier le rôle des militaires, mais Amnesty Internationale (AI) souligne l'augmentation d'attentats envers les défenseurs des droits humains et les journalistes. Le parlement a émis une loi pour protéger ces derniers, mais celle-ci est toujours en attente de la signature du président. Le secteur où les transgressions de l'autorité sont les plus nombreuses est celui des violations des droits de l'Homme. Les plaintes ont doublé dans la dernière année et il devient de plus en plus pressant que des réformes soient mises en place afin de protéger les victimes. Les militaires vont continuer à perpétuer des abus tant qu'ils se sauront protégés par leur système de justice. Ceci nous conduit au troisième moteur de l'impunité des militaires : les problèmes structurels de la justice militaire.

Les militaires profitent de leur propre système de justice, ce qui les place au-dessus de l'État de droit. À ce jour, très peu de militaires accusés de violations des droits humains ont été punis par la justice. Les problèmes structurels au niveau de la justice militaire sont les suivants : la prédominance de la juridiction militaire dans les cas d'abus envers des citoyens civils, la précarité d'emploi des juges militaires, le manque de transparence des enquêtes, la faible participation des civils dans les enquêtes menées par

les militaires et les manquements dans l'analyse des preuves par les procureurs militaires. Toutes ces failles dans la justice militaire contribuent à accorder l'impunité aux militaires pour leurs abus. Néanmoins, des réformes pourraient régler ces problèmes structurels et enrayer l'impunité.

Ainsi, l'autonomie des militaires perdue, les transgressions de l'autorité sont en pleine croissance et les problèmes structurels de la justice militaire restent inchangés. Si aucun changement n'est apporté, ces trois causes de l'impunité pourraient causer une stagnation démocratique ou un recul de la démocratie. Selon les auteurs analysés dans cette thèse, une augmentation des transgressions de l'autorité est à prévoir, conduisant à une régression ou à une stagnation de la démocratie, tant et aussi longtemps qu'aucune réforme ne sera apportée au système de justice pénale. Le gouvernement mexicain doit prendre des mesures efficaces pour éviter une déconsolidation de sa démocratie et pour cela, il devrait faire avancer les réformes mises en attente et en apporter de nouvelles qui changeraient réellement le système de justice militaire. Human Rights Watch a fortement recommandé, à plusieurs reprises, au gouvernement mexicain de modifier le Code de justice militaire et de réformer la Constitution afin que les droits de l'Homme soit mieux respectés. Suite à ces demandes, la Cour Suprême annonça, le 12 juillet 2011, que le Mexique remettra tous les cas d'abus des droits de l'Homme aux tribunaux civils et non militaires. Cette loi pourrait diminuer l'impunité des militaires si elle est bien mise en pratique. Toutefois, cette décision de la Cour Suprême n'est pas encore définitive et les organismes de défense des droits humains mexicains et internationaux (Human Rights

Watch, Amnistie Internationale, Ligue mexicaine pour la défense des droits humains, la Commission pour la défense et la promotion des droits humains, etc.) attendent de voir si les changements auront lieu. Cela repose maintenant sur la volonté du nouveau gouvernement mexicain, élu le 1^{er} juillet 2012.

En effet, des élections présidentielles eurent lieu le 1^{er} juillet 2012, mettant au pouvoir Enrique Peña Nieto, du PRI. Les résultats d'élections furent contestés, notamment par le candidat de l'opposition Andres Manuel Lopez Obrador, qui exigea un recomptage des votes. De nombreuses manifestations éclatèrent, dont le fameux mouvement étudiant *Yo soy 132*¹⁶, démontrant la crainte des citoyens d'un retour aux anciennes méthodes de ce parti politique, ayant dominé le Mexique avec un régime qualifié de « «dictature parfaite», heure de gloire de la corruption, du clientélisme, des monopoles et du contrôle des médias » (La Tribune de Genève, 2012 : para.2). Peña Nieto a hérité d'une nation meurtrie, terrifiée et polarisée, qui vient de vivre sa pire période de violence depuis la Révolution de 1910 (Wilkinson, 2012 : para.4). Il veut changer de stratégie, se concentrant plus sur l'économie et sur les investissements étrangers que sur la guerre contre le narcotrafic, comme l'a fait Calderón.

¹⁶ Ce mouvement universitaire a bouleversé la campagne électorale de 2012. De nombreux étudiants se sont révoltés contre le candidat du PRI, Lopez Obrador, lors d'une visite de ce dernier à l'université Iberoamericana, en mai. Les médias ont déformé cet événement et des universitaires ont monté une vidéo pour dénoncer le traitement biaisé des médias, affichant leur carte étudiante pour prouver leur statut d'étudiant. Ils étaient 131 à donner publiquement leur identité et le 132^{ème}, d'où le nom du mouvement, correspond à tous ceux qui s'associent et se joignent au mouvement. (Agence France Presse, 2012)

« Calderon's strategy was faulted for concentrating on military force and underestimating cartel strength while failing to go after the money, much of it laundered through Mexican businesses and banks. » (Wilkinson, 2012: para. 16)

Il sera intéressant de suivre la direction que prendra le nouveau gouvernement élu. Va-t-il apporter des réformes au système de justice et à la Constitution afin de mieux protéger les droits de l'Homme ou va-t-il retourner vers les anciennes pratiques du PRI, qui fut au pouvoir pendant 71 ans jusqu'en 2000? Va-t-il démocratiser les relations civiles-militaires ou maintenir le « pacte » qui, à la base, est un produit de son parti politique? La consolidation démocratique repose grandement sur les décisions du nouveau gouvernement élu et c'est pourquoi il sera primordial d'observer les réformes apportées pour analyser l'évolution de la démocratie. S'approfondira-t-elle ou y aura-t-il une régression? Il est important de rappeler que l'impunité et la corruption continueront d'entraver tout changement que Peña Nieto espèrera apporter (Wilkinson, 2012 : para. 21).

« Mexico's general election of July 1, 2012 took place amid conditions for democratic governance that have deteriorated since 2010. Regardless of the electoral outcome, (...), officials face an uphill struggle to increase citizen confidence in the government's ability to tackle serious governance deficiencies, notably the security crisis that has beset many parts of the country. » (Freedom house, 2012: para.1)

Bibliographie

Livres et chapitres de livres:

- Camp, Roderic A. 2005. *Mexico's Military on the Democratic Stage*, Westport, Connecticut: Praeger Security International.
- Camp, Roderic A. 2007. *Politics in Mexico: the democratic consolidation*, New York: Oxford University Press.
- Camp, Roderic A. 2011. *Mexico: What Everyone Needs to Know*, New York: Oxford University Press.
- Cole, Jeffrey S. 1997. *Militarism in Mexico: Civil-Military Relations in a transforming Society*, Monterey, California: Naval Postgraduate School.
- Goodman, Louis et Johanna S.R. Mendelson. 1990. The Threat of New Missions: Latin American Militaries and the Drug War. Dans Goodman, Louis W., Johanna S.R. Mendelson et Juan Rial (Eds.). *The Military and Democracy: The Future of Civil-Military Relations in Latin America* (Chap.12), Toronto: Lexington Books.
- Knight, Alan. 1999. Political Violence in Post-revolutionary Mexico. Dans Koonings, Kees et Dirk Kruijt (Eds.), *Societies of Fear: The Legacy of Civil War, Violence and Terror in Latin America* (pp. 105-124), London: Zed Books.
- Manaut, Raúl Benítez. 2010. Reforming Civil-Military Relations during Democratization. Dans Selee, Andrew et Jacqueline Peschard (Eds.), *Mexico's Democratic Challenges: Politics, Government and Society* (Chap.8), Washington D.C.: Woodrow Wilson Center Press.
- Margiotta, Franklin D. 1975. *Civilian Control of the Military: Patterns in Mexico*, Buffalo: The State University of New York at Buffalo.
- Millet, R., Holmes, J., Pérez O. (Eds.). 2009. *Latin American Democracy: Emerging Reality or Endangered Species?*, New York: Routledge.
- Rocha, Oscar. 2002. El future de las relaciones cívico-militares en México. Dans Hristoulas, Athanasios, *Las relaciones cívico-militares en el nuevo orden internacional* (Chap. XVI), México: ITAM, Instituto Tecnológico Autónomo de México.

- Ronfeldt, David. 1985. The Modern Mexican Military. Dans Lowenthal, Abraham F. et J. Samuel Fitch (Eds.). 1986. *Armies and Politics in Latin America* (pp. 224-261), New York: Holmes & Meier Publishers.
- Schumpeter, Joseph. 1942. The Classical Doctrine of Democracy. In J. Arthur (Ed.). (1992), *Democracy: Theory and Practice*. (pp.89-97), Belmont, California: Wadsworth Publishing Company.
- Zinser, Adolfo Aguilar. 1990. Civil-Military Relations in Mexico. Dans Goodman, Louis W., Johanna S.R. Mendelson et Juan Rial (Eds.), *The Military and Democracy: The Future of Civil-Military Relations in Latin America* (Chap.14), Toronto: Lexington Books.
- Zinser, Adolfo Aguilar. 2002. El concepto de seguridad nacional en México. Fortalezas y debilidades a inicios del siglo XXI. Dans Hristoulas, Athanasios, *Las relaciones cívico-militares en el nuevo orden internacional* (Chap. XX), México: ITAM, Instituto Tecnológico Autónomo de México.

Articles :

- Archibold, Randal C. 2010. A Proposal to Adress Rights Abuse in Mexico. *New York Times*, 19 oct. 2010, A13.
- Baer, M. Delal. 1999. Mexico's Coming Backlash. *Foreign Affairs*, Vol.78 (4), pp.90-104.
- Barracca, Steven. 2004. Is Mexican Democracy Consolidated? *Third World Quarterly*, Vol.25 (8), pp.1469-1485.
- Bonner, Robert C. 2010. The New Cocaine Cowboys: How to Defeat Mexico's Drug Cartels. *Foreign Affairs*, HeinOnline - 89, pp. 35-47.
- Bricker, Kristin. 2011. Military Justice and Impunity in Mexico's Drug War. *The Centre for International Governance Innovation*, SSR Issue Papers: No 3, pp. 2-13.
- Carpenter, Ami C. 2010. Beyond Drugs: Transforming Factional Conflict in Mexico. *Conflict Resolution Quarterly*, Vol. 27 (4), pp. 401-421.
- Chabat, Jorge. 2002. Mexico's War on Drugs: No Margin for Maneuver. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol.582, pp.134-148.

- Davis, Diane. 2006. The Age of Insecurity: Violence and Social Disorder in the New Latin America. *Latin American Research Review*, Vol. 41 (1), pp.178-198.
- Díez, Jordi. 2008. Legislative Oversight of the Armed Forces in Mexico. *Mexican studies/Estudios Mexicanos*, Vol. 24 (1), pp.113-145.
- Ferreyra, Aleida et Renata Segura. 2000. Examining the Military in the Local Sphere: Colombia and Mexico. *Latin American Perspectives*, Vol. 27 (2), pp.18-35.
- Kyle, Brett J. et Andrew G. Reiter. 2012. Dictating Justice: Human Rights and Military Courts in Latin America. *Armed Forces & Society*, Vol. 38 (1), pp. 27-48.
- Leiken, Robert S. 1996. Controlling the Global Corruption Epidemic. *Foreign Policy*, No.105, pp.55-73.
- López-Montiel, Angel Gustavo. 2000. The Military, Political Power, and Police Relations in Mexico City. *Latin American Perspectives*, Vol. 27 (2), pp.79-94.
- Mares, David R. 2003. U.S. drug policy and Mexican civil-military relations: A challenge for the mutually desirable democratization process. *Crime, Law & Social Change*, Vol.40, pp.61-75.
- McSherry, J.Patrice. 1992. Military Power, Impunity and State-Society Change in Latin America. *Canadian Journal of Political Science*, Vol. 25 (3), pp.463-488.
- Muñoz, Alejandro Anaya. 2009. Transnational and Domestic Processes in the Definition of Human Rights Policies in Mexico. *Human Rights Quarterly*, Vol. 31 (1), pp.35-58.
- O'Day, Patrick. 2001. The Mexican Army as Cartel. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, Vol. 17 (3), pp. 278-295.
- O'Donnell, Guillermo. 2001. «Repenser la théorie démocratique : perspectives latino-américaines». *Revue internationale de la politique comparée*, Vol.8 (2), pp. 199-224.
- Pinheiro, Paulo Sérgio. 2005. Démocratie et État de non-droit au Brésil: analyse et témoignage. *Cultures & Conflits*, Vol. 59 (0).
- Quezada, Sergio Aguayo et Javier Treviño Rangel. 2006. Neither Truth nor Justice: Mexico's De Facto Amnesty. *Latin American perspectives*, Vol. 33 (2), pp.56-68.

- Schatz, Sara. 2008. Disarming the Legal System: Impunity for the Political Murder of Dissidents in Mexico. *International Criminal Justice Review*, Vol. 18, pp. 261-291.
- Serrano, Mónica. 1995. The Armed Branch of the State: Civil-Military Relations in Mexico. *Journal of Latin American Studies*, Vol.27, pp.423-448.

Autres documents et sources:

- Affaires étrangères et Commerce international Canada. 2011. *Conseils aux voyageurs – Mexique*. Repéré sur http://www.voyage.gc.ca/countries_pays/report_rapport-fra.asp?id=184000
- Agence France Presse. 23 nov. 2012. *Mexique : 16 corps calcinés retrouvés dans deux véhicules au Sinaloa*. Repéré sur <http://global.factiva.com.proxy.bib.uottawa.ca/ha/default.aspx>
- Agence France Presse. 24 mai 2012. *Mexique: des étudiants se mobilisent contre le retour au pouvoir du PRI*. Repéré sur http://global.factiva.com.proxy.bib.uottawa.ca/aa/?ref=AFPFR00020120524e85o004es&pp=1&fcpil=fr&napc=S&sa_from=
- Amnistie Internationale (AI). 26 oct. 2001. *Mexique : Meurtre tragique de Digna Ochoa*. Repéré sur http://www.amnistie.ca/site/index.php?option=com_content&view=article&id=3061%3Amexique--meurtre-tragique-de-digna-ochoa&catid=27%3Acommuniquelocaux&Itemid=73&lang=
- AI. 14 juillet 2011. *An Historic Step for Justice in Mexico*. Repéré sur <http://www.amnesty.org/en/library/asset/AMR41/047/2011/en/262a38e2-d519-4d28-ba57-8605934035d8/amr410472011en.pdf>
- AI. 17 août 2011. *Mexico: Indigenous women win first step in fight over military rape case*. Repéré sur <http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/civilian-courts-try-mexican-soldiers-who-raped-indigenous-women-2011-08-17>
- AI. 2012. *Rapport annuel - Mexique*. Repéré sur <http://www.amnesty.org/fr/region/mexico/report-2012#section-90-7>
- AI. 21 mai 2012. *Mexique. La liberté d'expression toujours attaquée : six journalistes ont été attaqués*. Repéré sur http://www.amnistie.ca/site/index.php?option=com_content&view=article&id=17698:mexique-la-liberte-dexpression-toujours-attaquee--six-

- [journalistes-ont-ete-assassines&catid=21:communiquinternationaux&Itemid=72](#)
- Bay, Austin. 5 déc. 2012. Felipe Calderón: Mexico's Great Reformer? *Real Clear Politics*. Repéré sur http://www.realclearpolitics.com/articles/2012/12/05/felipe_calderon_mexicos_great_reformer_116335.html
 - Ellingwood, Ken. 6 mai 2011. Criticism of Calderón mounts over Mexico Drug Violence. *Los Angeles Times*. Repéré sur <http://articles.latimes.com/2011/may/06/world/la-fg-mexico-blame-20110507>
 - Forbes. 2012. *Most Powerful People List*. Repéré sur <http://www.forbes.com/powerful-people/list/>
 - Freedom House. 2012. *Countries at the Crossroads 2012 – Mexico*. Repéré sur <http://www.freedomhouse.org/report/countries-crossroads/2012/mexico>
 - Grayson, George W. 2013. The Impact of President Felipe Calderón's War on Drugs on the Armed Forces: the prospects for Mexico's "militarization" and bilateral relations. *Strategic Studies Institute*. Repéré sur <http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/pubs/display.cfm?pubid=1137>
 - Human Rights Watch (HRW). Avril 2009. *Uniform Impunity: Mexico's Misuse of Military Justice to Prosecute Abuses in Counternarcotics and Public Security Operations*. Repéré sur <http://www.hrw.org/en/reports/2009/04/28/uniform-impunity>
 - HRW. Novembre 2011. *Neither Rights Nor Security: Killings, Torture, and Disappearances in Mexico's "War on Drugs"*. Repéré sur <http://www.hrw.org/reports/2011/11/09/neither-rights-nor-security-0>
 - HRW. 9 nov. 2011. *Mexique : de multiples violations des droits humains ont été commises dans le cadre de la guerre anti-drogue*. Repéré sur <http://www.hrw.org/fr/news/2011/11/09/mexique-de-multiples-violations-des-droits-humains-ont-t-commises-dans-le-cadre-de-l>
 - HRW. 6 août 2012. *Mexico: Court's Historic Opportunity to Address Military Impunity*. Repéré sur <http://www.hrw.org/news/2012/08/06/mexico-court-s-historic-opportunity-address-military-impunity>
 - La Tribune de Genève. 28 juin 2012. *Au Mexique, le «jeune» Peña Nieto incarne le retour des «dinosaures»*. Repéré sur

http://global.factiva.com.proxy.bib.uottawa.ca/aa/?ref=TRIBGN0020120628e86s0002n&pp=1&fcpil=fr&napc=S&sa_from=

- Moran, Raphaël. 9 nov. 2011. Meurtres, corruption à tous les étages, le Mexique s'enfoncé. *Mediapart*. Repéré sur <http://global.factiva.com.proxy.bib.uottawa.ca/ha/default.aspx>
- Ria Novosti. 12 janv. 2012. *Mexique : la guerre des cartels fait 47 500 victimes en cinq ans*. Repéré sur <http://global.factiva.com.proxy.bib.uottawa.ca/ha/default.aspx>
- Vivanco, José Miguel. 2010. Time to Speak up on Military Abuse in Mexico. *Foreign Policy*. Repéré sur http://www.foreignpolicy.com/articles/2010/05/17/time_to_speak_up_on_military_abuse_in_mexico
- Wilkinson, Ken. 30 nov. 2012. Incoming President Enrique Peña Nieto inherits a bruised Mexico. *Los Angeles Times*. Repéré sur <http://articles.latimes.com/2012/nov/30/world/la-fg-mexico-president-20121201>